

Solidarite Fanm Ayisyen - SOFA

Conseil National d'Observation Électorale - CNO

Conseil Haïtien des Acteurs Non Étatiques - CONHANE

Réseau National de Défense des Droits Humains - RNDDH

**Scrutin du 25 octobre 2015 : une vaste
opération de fraude électorale planifiée**

12 novembre 2015

SOMMAIRE

	PAGES
I. INTRODUCTION	1
II. METHODOLOGIE DE L'OBSERVATION	1
III. RAPPEL SUR LE PREMIER TOUR DES ELECTIONS	1
IV. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE APRES LE SCRUTIN DU 9 AOUT 2015	3
V. CAMPAGNE ELECTORALE	9
VI. REALISATION DU SCRUTIN DU 25 OCTOBRE 2015	12
<u>A. OPERATIONNALISATION DU SCRUTIN</u>	
1. Cartes d'accréditation	12
2. Liste électorale partielle et liste d'émargement	12
3. Matériels électoraux	13
4. Placement des centres de vote et des bureaux de vote	14
5. Espaces des centres de vote	15
6. Placement des Isoloirs	16
7. Sécurité du scrutin	17
8. Ouverture des centres de vote et des bureaux de vote	19
<u>B. PERSONNEL IMPLIQUE DANS LE SCRUTIN</u>	
1. Identification du personnel impliqué dans le scrutin	19
2. Comportement des responsables des centres et des bureaux de vote	20
3. Observateurs électoraux	22
4. Mandataires de partis politiques et de candidats	26
5. Electeurs et partisans de candidats	33
6. Comportement des Agents de Sécurité Electorale	35
7. Orienteurs	36
<u>C. FRAUDES ET ACTES DE VIOLENCES</u>	
1. Département de l'Ouest	36
2. Département des Nippes	37
3. Département du Sud	38
4. Département de la Grand'Anse	39
5. Département du Sud-est	40
6. Département de l'Artibonite	41
7. Département du Nord-Ouest	41
8. Département du Nord	42
9. Département du Centre	43
10. Département du Nord-est	43
<u>D. RESUME CHIFFRE DES ASPECTS POSITIFS ET NEGATIFS DU SCRUTIN</u>	
	45
VII. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	46

I. INTRODUCTION

Le 25 octobre 2015, les élections municipales, le second tour des élections législatives partielles, ainsi que le premier tour des élections présidentielles sont réalisées sur le territoire national.

La *Solidarite Fanm Ayisyèn* (SOFA), le *Conseil National d'Observation Electorale* (CNO), le *Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques* (CONHANE) et le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) regroupés en Coalition, ont observé le déroulement du scrutin ainsi que le processus qui y a conduit.

Le présent rapport, élaboré par la Coalition et divisé en *sept* (7) parties, présente un rappel des moments forts du premier tour des élections législatives, passe en revue les différentes décisions prises par le CEP et relate les remarques et observations de la Coalition, relatives au scrutin du 25 octobre 2015. Il est aussi assorti de commentaires et de recommandations.

II. METHODOLOGIE DE L'OBSERVATION

La Coalition a déployé *mille six cent quarante* (1.640) observateurs et observatrices. Parmi eux, se trouvaient des observateurs fixes, postés dans les bureaux de vote, et des observateurs mobiles qui étaient chargés de sillonner les centres de vote où ils étaient affectés. De plus, *quatorze* (14) équipes de superviseurs, composées chacune de *quatre* (4) ou *cinq* (5) personnes avaient pour devoir de parcourir les départements géographiques du pays. Chaque département était doté d'une équipe, sauf l'Ouest, qui en comptait *quatre* (4), le Centre et l'Artibonite qui en comptaient chacun *deux* (2) équipes. Enfin, un centre d'informations était mis sur pied. Il avait pour mission de collecter les informations concernant le déroulement du scrutin dans les différents départements géographiques du pays et de relayer certaines de ces informations à la cellule d'urgence du *Conseil Electoral Provisoire* (CEP).

Sur les *mille cinq cent huit* (1.508) centres de vote installés par le CEP, un total de *mille cent cinquante cinq* (1.155) soit, 76.59 % des centres installés, ont été observés par la Coalition,.

III. RAPPEL SUR LE PREMIER TOUR DES ELECTIONS

Le 9 juillet 2015, la campagne électorale pour les élections législatives partielles a été solennellement déclarée ouverte par le *Conseil Electoral Provisoire* (CEP). Les différents candidats aux législatives disposaient alors d'un mois pour discuter et présenter leur programme en vue de porter le peuple haïtien à faire choix d'eux. Cependant, cette campagne était émaillée d'actes de violence et plusieurs incidents regrettables ont été recensés dont des cas de mort d'hommes et des affrontements armés entre les partisans de candidats¹.

La Coalition avait alors recensé :

¹ *Pour plus de détails, prière de voir la publication de la Coalition, intitulée Rapport sur le premier tour des élections législatives partielles,*

- *Neuf* (9) affrontements armés
- *Cinq* (5) assassinats
- *Deux* (2) tentatives d'assassinat
- *Neuf* (9) blessés par balles
- *Deux* (2) blessés par armes blanches
- *Dix-sept* (17) blessés à coups de pierre
- *Dix* (10) cas de bastonnade.

Le 9 août 2015, le premier tour des élections législatives partielles s'est tenu sur le territoire national.

L'heure moyenne d'ouverture des centres de vote était de *neuf* (9) heures alors que ceux-ci auraient dû commencer à travailler dès *six* (6) heures du matin. Les raisons de ce retard étaient nombreuses. En voici quelques-unes :

- la réception tardive des matériels
- la réception de matériels non complets
- l'absence des responsables de centres de vote
- la perpétration d'actes de violence dans les environs des centres de vote
- l'échange de matériels entre les centres de vote, etc.

Les matériels électoraux tels que l'encre, les isoaloirs, les urnes n'étaient pas de bonne qualité. Ils n'ont pu fournir le travail attendu.

Dans les *dix* (10) départements géographiques du pays, des individus, proches de candidats ainsi que des candidats, ont mené campagne le jour du scrutin, des mandataires de partis politiques se sont comportés comme des furies, des observateurs se sont mutés en mandataires de partis politiques, etc. Des responsables de centres de vote et des membres de bureaux de vote se sont comportés comme de véritables mandataires.

Le jour du scrutin du 9 août 2015, des pierres, des tessons de bouteilles, ont été lancés un peu partout dans le pays. Des armes à feu, des tubes de gaz lacrymogène ont été utilisés tant par des candidats qui y avaient accès que par des agents de la PNH pour disperser les électeurs et permettre aux fraudeurs de s'adonner au bourrage d'urnes.

Au moins *dix-neuf* (19) personnes ont été arrêtées le jour du scrutin, pas moins de *treize* (13) autres l'ont été la veille, soit le 8 août 2015 et *trois* (3) autres ont été arrêtées le lendemain du scrutin.

Si la majorité des partis politiques étaient clairement impliqués dans la perpétration des actes de violence et de fraudes électorales, le ***Parti Haïtien Tèt Kale*** (PHTK) et le ***Réseau National Bouclier Haïtien*** se sont révélés les plus agressifs.

Par ailleurs, ces actes de violence, ces fraudes électorales massives, ces actes de vandalisme et de saccage des centres de vote ont été perpétrés au vu et au su de la PNH qui n'est pas intervenue, laissant croire à plus d'un qu'elle avait reçu un mot d'ordre de non-intervention.

Le déroulement du scrutin du 9 août 2015 conforte plus d'un dans l'idée que le CEP n'était pas prêt ce, d'autant plus que le taux de participation estimé officiellement à 18 % était très faible.

Face aux irrégularités, aux actes de violence et aux fraudes massives mentionnés plus haut et dans le but de ramener la confiance de la population notamment en ce qui a trait à la réalisation des autres scrutins prévus dans le calendrier électoral, le CEP a adopté un ensemble de mesures :

- Au moins *quinze* (15) candidats à la députation et un candidat au Sénat ont été écartés de la course ;
- Les irrégularités dans les procès-verbaux ont été traités par le ***Centre de Tabulation des Votes*** du CEP ;
- En date du 18 septembre 2015, le CEP a publié une liste restreinte de *quinze* (15) organisations nationales autorisées à observer les élections du 25 octobre 2015. Il s'agit des organisations suivantes :
 1. Centre d'Observation et de Formation Electorale (COFE)
 2. CNO
 3. COJHIT
 4. Collectif 4 décembre
 5. Confédération Nationale des Educateurs d'Haïti (CHEH)
 6. Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques (CONHANE)
 7. FENATEC
 8. IERAH/ISERSS
 9. IMED
 10. Justice et Paix
 11. Ligue Haïtienne d'Action Civique et Morale (LHACIM)
 12. OCID
 13. Plate-forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH)
 14. RNDDH
 15. Unité Nationale pour le Développement Appliqué (UNADA)

IV. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE APRES LE SCRUTIN DU 9 AOUT 2015

Le 22 juillet 2015, le Gouvernement MARTELLY / PAUL a adopté dans le silence total, un ***Décret identifiant et établissant les limites territoriales des Départements, des Arrondissements, des Communes et des Sections Communales de la République d'Haïti*** » créant une nouvelle commune dénommée ***Commune des Arcadins***. Cette décision a soulevé la colère de la population de l'Arcahaie qui estime qu'une bonne partie des recettes de la commune lui est enlevée au profit du département de l'Artibonite.

Ce décret est révélé tard à la population. Conséquemment, ce n'est qu'à partir du 2 septembre 2015, que les archelois ont entamé une série de mouvements dans le but de forcer l'Exécutif à revenir sur cette décision. Il s'en est suivi une situation de tension qui a paralysé la commune et a engendré des pertes humaines et matérielles lourdes :

Quatre (4) cas de mort d'hommes ont été recensés. Il s'agit de :

- ✓ Gustave LOUIS alias Dado.
- ✓ Ezemanie MAY
- ✓ Adams DELVA
- ✓ Un individu chauffeur de taxi-moto

Au moins *neuf* (9) personnes ont été blessées. Il s'agit de :

- Jean Waldo CADET, atteint de projectiles au bras gauche et au pied droit
- Jeff ULYSSE, blessé par balle au niveau de la cuisse droite
- Denis Pierre LOUISVILLE, alias Patchouco atteint de projectiles au niveau du pied. Il était en compagnie de Gustave LOUIS alias Dado
- Marie Patricia PIERRE, blessée par balles
- Loveline NORMIL, atteinte d'un projectile ayant traversé son épaule droite de l'arrière à l'avant
- Carlensky Jonathan NOËL, un nouveau-né tombé en syncope à cause de la propagation des gaz lacrymogènes lancés par les agents de la force de l'ordre
- Casha CANTAVE, un chauffeur de taxi-moto bastonné par des agents de la PNH au point où il perd une dent
- *Deux* (2) agents de la PNH ont été atteints de coups de pierres

Deux (2) maisons ont été incendiées

Plus d'une vingtaine de motocyclettes ont été endommagées ou incendiées

Parallèlement à ce mouvement, la population a fait aussi pression sur le gouvernement et a menacé de ne pas permettre la tenue du scrutin du 25 octobre 2015 à l'Arcahaie si le décret n'était pas rapporté. Le 22 octobre 2015, soit *trois* (3) jours avant le scrutin du 25 octobre 2015, le gouvernement a finalement accepté de rapporter le décret.

Par ailleurs, au lendemain du scrutin du 9 août 2015, plusieurs voix se sont élevées pour dénoncer l'usage des armes, de l'intimidation ainsi que la perpétration de fraudes massives par des candidats et par leurs partisans. Pour certains, ces élections ont mis à rude épreuve la capacité du CEP à poursuivre le calendrier électoral et à réaliser des élections libres, honnêtes, démocratiques, inclusives et crédibles.

Des personnalités politiques, des partis politiques et des candidats ont décidé de ne plus accorder leur confiance à l'organe électoral et ont exigé la démission des membres du CEP.

La tension montait au fur et à mesure que les rapports des observateurs dénonçaient les différents cas enregistrés. Un Collectif pour exiger l'annulation des élections du 9 août 2015 a été mis sur pied. Il est composé de candidats qui se sont retirés de la course, d'autres qui contestent les conditions dans lesquelles le scrutin du 9 août a été réalisé, et d'une frange de personnalités politiques qui estiment que l'actuel gouvernement prépare un coup d'état par les urnes.

Des manifestations sont réalisées un peu partout dans le pays. Cependant, le CEP a quand même décidé de continuer tout en promettant de prendre en compte les différents problèmes soulevés et d'y remédier.

Publication des résultats des élections du 9 août 2015

Le 20 août 2015, le CEP a publié les résultats préliminaires des élections.

Ces résultats sont suivis de dénonciations. De nombreux candidats ont en effet, estimé avoir été victimes en raison du fait que le CEP ait décidé d'écarter un ensemble de procès-verbaux. Et, tel que prévu par la Coalition d'observation des élections, la décision du CEP de valider des résultats issus d'un centre de vote à partir d'un seuil de 70 % des procès-verbaux, a porté de graves préjudices aux candidats qui ont été la cible de violences de la part de leurs adversaires.

Les contestations ont fusé de toutes parts et les doutes quant à la réalisation du scrutin du 25 octobre 2015 par l'organe électoral tel que composé, se sont intensifiés. Les organes de contestation du CEP, savoir, les ***Bureaux du Contentieux Electoral Départemental*** (BCED) et les ***Bureaux du Contentieux Electoral National*** (BCEN) ont été mis en place pour connaître des contestations des candidats et statuer.

Le 26 septembre 2015, le CEP a publié les résultats définitifs du premier tour des élections législatives partielles du 9 août 2015. Ces résultats se sont ainsi présentés :

Résultats des Sénateurs

Département	Premier	Second	Troisième	Quatrième
Nord-Ouest	Evallière Beauplan	Onondieu Louis	Johnson Dieujuste	Jean Garry Sanon
Nord	Nawoon Marcellus	Dieudonné Etienne Luma	Kelly Bastien	Justin Métellus
Nord-est	Ronald Lareche	Jacques Sauveur Jean	Chena Pierre Martial	Renan Etienne
Artibonite	Youri Latortue	Carl Murat Cantave	Jean Willy Jean Baptiste	Levaillant Louis Jeune
Centre	Willot Joseph	Wilfrid Gélén	Jean Junior Jiha	Grégory Chevy
Ouest	Jean Renel Sénatus	Antonio Cheramy	Alix Didier Fils-Aimé	Jean Myrtho Muraille
Sud-est	Joseph Lambert	Dieupie Chérubin	Wencesclas Lambert	Ricard Pierre
Nippes	Marie Carme Sinéas Dumelfort	Nenel Cassy	Franenet Dénius	Jean William Jeanty
Sud	Richard Lenine Hervé Fourcand	Jean-Marie Junior Salomon	Yvon Buissereth	Francky Exius
Grand'Anse	Guy Philippe	Sorel Jacinthe	Michel Clerié	Jean Maxime Roumer

Résultats pour les Députés

	Circonscription	Premier	Second
Nord-Ouest			
1.	Anse à Foleur	Louis-Marie Bonhomme	Appolius Raphael

2.	Bassin-Bleu	Denis Saint-Fort	Wilbens Sylvain
3.	Bombardopolis / Baie de Henne	Nonciles Valbrun	Jean Michel Moïse
4.	Chansolme	Fils Joseph	Théophile Pierre
5.	Jean-Rabel	Jean Wysner Gentilhomme	Gérard Thérémene
6.	La Tortue	Jean Asthene	Acilus Gros-Nègre
7.	Môle Saint Nicolas	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
8.	Port-de-Paix	Leslie Gélin	Jean Mary Florestal
9.	Saint-Louis du Nord	Freud Maurancy	Webelaire Amiel Dufresne
Nord			
10.	Acul du Nord	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
11.	Borgne	Jude Faustin	Gérard Saint-Jean
12.	Cap-Haïtien	Jean Etienne	Eddy Jean-Pierre
13.	Dondon	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
14.	Grande Rivière du Nord / Bahon	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
15.	Limbé	Frandy Louis	Joseph Firmin Junior Bruno
16.	Limonade	Tertius Tanis	Gluck Théophile
17.	Pignon / Ranquitte / La Victoire	Hidson Nelson	Peter Castin Constantin
18.	Pilate	Worms Perilus	Exil Lucienna
19.	Plaine du Nord / Milot	Claude Lesly Pierre	Modeline Joseph
20.	Plaisance	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
21.	Port-Margot	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
22.	Quartier Morin	Hugue Célestin	Esaïe Prophète
23.	Saint Raphaël	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
Nord-est			
24.	Ferrier /Les Perches	Gérald Jean	Elience Petit-Frère
25.	Fort-Liberté	Miolin Charles-Pierre	Jacquelin Rubes
26.	Mombin Crochu	Fils Aimé Ignace Saint Fleur	Michel Jacques St Louis
27.	Mont Organisé / Capotille	Willa Alphonse	Frist Adrien
28.	Ouanamithe	Elisma Florvil	Jean-Wisner Fidèle
29.	Sainte Suzanne	Pierrogene Davilmar	Philippe Parvilus
30.	Terrier Rouge	Rodeley Pierre	Jovenel Louis
31.	Trou du Nord / Caracol	Wanique Pierre	Donal Dorsainvil
32.	Vallières / Carice	Jean Berthole Bastien	Phanese R. Laguerre Jean Baptiste
Artibonite			
33.	Desdunes	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
34.	Dessalines	Garcia Delva	Hyppolite Vixama
35.	Ennery	Cholzer Chancy (1er tour)	
36.	Gonaïves	Jacob Latortue	Netlande Pierre Derius
37.	Grande Saline	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
38.	Gros Morne	Fritz Chéry (1er tour)	
39.	L'Anse Rouge	Edouanel Chéry	Ronald Ledix
40.	L'Estère	Reynald Exantus	Carlo Estard
41.	La Chapelle	Hermano Exinord	Fanel Salomon
42.	Marmelade	Salem Raphaël	Wilson Vilmar
43.	Petite Rivière de l'Artibonite	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
44.	Saint Marc	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
45.	Saint Michel	Patrick Joseph	Myriam Amilcar
46.	Terre Neuve	Dulaurier Jacques	Jodson Leroy Rosemond
47.	Verrettes	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
Centre			
48.	Belladere	Lutherking Emmanuel Marcadieu	Guerchon Guerrard
49.	Boucan Carré	<i>Sans Résultat Préliminaire</i>	
50.	Cerca Carvajal / Quartier de Los Palis	A. Rodon Bien Aimé (1er tour)	
51.	Cerca La Source	Rony Célestin (1er tour)	
52.	Hinche	Fred Pitton	Vaniet Louis
53.	Lascahobas	Gabriel Lyonel Jean (1er tour)	

54.	Maïssade	Louis Romel Beaugé	Denis Joseph Jean Baptiste
55.	Mirebalais	Abel Descollines	Renald Pierre
56.	Saut- d'Eau	Romial Smith	Prospère Louis Jeune
57.	Savanette / Quartier Baptiste	Sans Résultat Préliminaire	
58.	Thomassique	Francisque Delacruz	Nicson Dorestil
59.	Thomonde	Enel Appolon	Souverne Delvard Jean
Sud-est			
60.	Anse à Pitre	Bel-Ange Pierre	Onell Marcelin
61.	Bainet	Malherbe François	Sony Cabe
62.	Belle-Anse	Vilma Mathieu	Rossini Jean-Pierre
63.	Cayes Jacmel	Pierre Roosevelt Dubreuze	Jean Benissoit Mercredi
64.	Cote-de-Fer	Roudy Devil	Lesly Guirand
65.	Grand Gosier	Paul Hermann Vil	Jean Onel Charles
66.	Jacmel	Ketel Jean-Philippe	Pierre Jacques Junior Khawly
67.	La Vallée de Jacmel	Nestor Ambroise	Franck Lauture
68.	Marigot	Sans Résultat Préliminaire	
69.	Thiotte	Vikerson Garnier	Harmel Cazeau
Ouest			
70.	Anse à Galets	Micalerme Pierre	Elonie Audain
71.	Arcahaie	Sans Résultat Préliminaire	
72.	Cabaret	Sans Résultat Préliminaire	
73.	Carrefour	Jacques Beauvil	Romage Fritzner Millien
74.	Cité Soleil	Sans Résultat Préliminaire	
75.	Cornillon	Sans Résultat Préliminaire	
76.	Croix des Bouquets	Wilner Jean Jean	Eric Cabner
77.	Delmas	Gary Bodeau	Jean François Martin
78.	Fonds-Verrettes / Ganthier	Pierre Jude Destine	François Sanozier
79.	Grand Goave	Jean Marcel Lumérant	Jean Philippe B. Sassine
80.	Gressier	Sans Résultat Préliminaire	
81.	Kenscoff	Anfredo Junior Antoine	André Gustave Louis
82.	Léogane	Jean Wilson Hippolite	Jean Baptiste Anthony Dumont
83.	Petit-Goave	Germain Fils Alexandre	Jacques Stevenson Thimoléon
84.	Pétion-ville	Jerry Tardieu	Jean Israel Phinéus
85.	Pointe à Raquette	Jackie Guerrier (1er tour)	
86.	1ère circonscription de Port-au-Prince	Sans Résultat préliminaire	
87.	2ème circonscription de Port-au-Prince	Jean René Lochar	Ronald Romain
88.	3ème circonscription de Port-au-Prince	Bélizaire Printemps	Nesly Antoine
89.	Tabarre	Caleb J. Desrameaux	Maxene Estime
90.	Thomazeau	Price Cyprien	Rosvel Noelus Fenelus
Nippes			
91.	Anse à Veau / Arnaud	Wilner Guervil	Eddy Foresmy
92.	Baradères / Grand Boucan	Briere Borgelin	Patrick Norzeus
93.	Fonds des Nègres	Iverno Guerrier	Poly Faustin
94.	L'Asile	Lemann Premier	Frantz Delia
95.	Miragoane	Yvon Geste	Mikerlange Pierre
96.	Petit Trou de Nippes / Plaisance du Sud	Claude Luc Guillaume	Liphete Jean Marie
97.	Petite Riviere de Nippes / Paillant	Edouard Laurore	Smith Mathurin
Sud			
98.	Aquin	Jean-Robert Bosse	Antoine André
99.	Camp Perrin / Maniche	Bertin Augustin	Ogline Pierre
100.	Cavaillon	Winchel Olivier	Delinois Delia
101.	Chardonnières / Les Anglais	Jean Romelus Lisma	Jean Galvy Charles
102.	Coteaux	Beonard Dorismond	Astrel Dolne
103.	Les Cayes / Ile à Vache	Max Antoine Simon	Clauvy Robas
104.	Port-à-Piment	Sans Résultat Préliminaire	
105.	Port-Salut	Maxime Saintil	Bertrand Sinal

106	Roche à Bateau	Pierre-Louis Ostin	Paul Olivar Richard
107	Saint Jean du Sud / Arniquet	Joseph Benoit Laguerre	Jean Roland Boisrond
108	Saint Louis du Sud	Gandhy Dorfeuille	Felix-Jean Mevius
109	Tiburon	Louinor Saintima	Jean Philippe Belisaire
110	Torbeck / Chantal	Hervé Charles	Guy Gérard Georges
Grand'Anse			
111	Abricots / Bonbon	Jean Rigaud Belizaire	Jean Chavenet Clerjour
112	Anse d'Hainail / Les Irois	Orelien Joachim	Joel Semerzier
113	Beaumont	Anouce Jhon Bernard (1er tour)	
114	Corail	Rolphe Papillon	Ronald Victor
115	Dame Marie	Jean Acklush Louis Jeune	Curolo Loiseau
116	Jérémie	Sans Résultat Préliminaire	
117	Moron / Chambellan	Jean Guerrier Benoit	Pierre Donique Similien
118	Pestel	Sans Résultat Préliminaire	
119	Roseaux	Sans Résultat Préliminaire	

Sur la base de ces résultats définitifs :

- *Deux* (2) candidats au Sénat, Youri LATORTUE et Jean Renel SENATUS ont été déclarés élus dès le premier tour, dans la contestation et la confusion sur le mode de calcul diversement interprété par les instances du CEP. Les autres sont appelés à concourir.
- *Huit* (8) candidats à la Députation ont été élus Députés dès le premier tour. Il s'agit de :
 - Rodon BIEN-AIME - Cerca-Carvajal / Quartier de los Palis - PHTK
 - Anouce Jhon BERNARD - Beaumont - PHTK
 - Cholzer CHANCY - Ennery - AAA
 - Rony CELESTIN - Cerca la Souce - PHTK
 - Fritz CHERY - Gros Morne - AAA
 - Garcia DELVA - Marchand Dessalines - PHTK
 - Jackie GUERRIER - Poite-à-Raquette - INITE PATRIYOTIK
 - Gabriel Lyonel JEAN - Lascahobas - VERITE
- Les autres candidats à la Députation sont appelés à participer au second tour des élections. Cependant, dans les *vingt-cinq* (25) circonscriptions où les élections ont été annulées, le CEP aura aussi à réaliser le premier tour des élections :
 1. 1ère circonscription de Port-au-Prince
 2. Acul du Nord
 3. Arcahaie
 4. Boucan Carré
 5. Cabaret
 6. Cité Soleil
 7. Cornillon
 8. Desdunes
 9. Dondon
 10. Grande Rivière du Nord
 11. Grande Saline
 12. Gressier

13. Jérémie
14. Marigot
15. Mole Saint-Nicolas
16. Petite Rivière de l'Artibonite
17. Pestel
18. Plaisance
19. Port Margot
20. Port-à-piment dans le Sud
21. Roseaux
22. Saint-Marc
23. Saint-Raphaël dans le Nord
24. Savanette
25. Verettes

De plus, pour le scrutin du 25 octobre 2015, *cinquante-quatre* (54) candidats inscrits et dont l'inscription a été acceptée par le CEP, sont appelés à concourir pour les présidentielles. Parmi eux, *cinquante-deux* (52) sont inscrits sous la bannière d'un parti politique et *deux* (2) autres, se présentent de manière indépendante.

Pour leur part, les différents candidats à la municipalité ont aussi été invités à concourir.

V. CAMPAGNE ELECTORALE

Le 9 septembre 2015, le CEP a déclaré ouverte la campagne électorale. Plusieurs candidats qui avaient décidé de se présenter aux élections, ont participé à des émissions radio-télédiffusées, ont sillonné différents départements géographiques du pays avec l'objectif premier de présenter leur programme à la population. Des photos, des affiches, des pancartes, des billboards ont été placés dans les grandes villes et comportaient des slogans des candidats.

Parallèlement, des sondages ont été réalisés par plusieurs institutions, notamment pour les candidats à la Présidence. Pour sa part, le Président Michel Joseph MARTELLY a appuyé ouvertement la candidature de Jovenel MOÏSE. Il a mené une campagne active pour ce dernier ce qui lui a valu d'être accusé de faire usage des biens de l'État pour favoriser Jovenel MOÏSE.

De manière générale, les candidats, notamment les candidats à la Présidence, se sont montrés satisfaits de la manière dont la campagne s'est déroulée dans le pays. Cependant, la Coalition a relevé plusieurs cas de violences pré-électorales qui méritent d'être rapportés.

- Le 15 octobre 2015, des individus armés en provenance de la section communale Mellac, commune de Ferrier, partisans du candidat à la députation Elience PETIT-FRERE, sous la bannière du parti politique ***Fanmi Lavalas***, ont déchiré et ont brûlé les affiches du candidat à la députation Gérald JEAN de la ***Plateforme Verite***. Des partisans de Gérald JEAN, en réponse, ont aussi déchiré les affiches du candidat Elience PETIT-FRERE.

En signe de représailles, le frère du candidat Duchène PETIT-FRERE, le Juge de Paix Jordany JOSEPH ainsi que Papo ainsi connu, tous partisans du candidat Elience PETIT-FRERE, se sont mis à tirer en l'air, engendrant une situation de peur dans la zone. Par la suite, ils ont agressé Joseph JOAZARD alias Lele, lui-même partisan du candidat Gérard JEAN. D'autres partisans de ce dernier ont lancé des pierres et des tessons de bouteilles en leur direction. Ce n'est que grâce à l'intervention des agents de l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO), que la situation s'est calmée.

- Le 18 octobre 2015, à **Fort-Liberté**, le candidat à la députation sous la bannière du parti politique KID, Jacquelin RUBES, connu sous le nom de Met Tijak, s'est rendu, avec ses partisans, à **Gad Saline**, en vue de mener campagne. A son retour, lui et ses partisans ont croisé en chemin, les partisans du candidat à la députation Charles-Pierre MIOLIN, sous la bannière du parti politique **Fanmi lavalas**.

Elionel CELECTIN, connu sous le nom de Mò, employé à la **Banque Nationale de Crédit** de **Fort-Liberté**, a mis sa motocyclette en travers de la route, empêchant aux partisans du candidat Jacquelin RUBES de passer. Des tirs d'armes à feu ont été entendus, des pierres ont été lancées. Robert LESSAGE, un habitant de **Gad Saline** se trouvait chez lui lorsqu'il a reçu un coup de pierre. La détérioration de la situation a porté le candidat du parti politique KID à faire appel aux forces de l'ordre.

- D'autres partisans de KID et de **Fanmi Lavalas** se sont aussi affrontés dans la ville de **Fort-Liberté**. En effet, les partisans de KID et leur candidat Jacquelin RUBES se rendait au **Fort Saint Joseph** lorsque des partisans de **Fanmi Lavalas** leur ont barré la route. Les *deux* (2) camps, armés de poignards, de pierres et de machettes se sont affrontés.
- Le 16 octobre 2015, un individu connu sous le nom de **Bat Rèd**, proche du candidat à la députation sous la bannière du parti politique **Renmen Ayiti**, Pierre LEMAIRE est placé comme chef à **Bois Neuf** en prévision des élections du 25 octobre 2015. Il s'en est suivi une lutte d'hégémonie au cours de laquelle **Bat Rèd** a reçu un projectile au pied. N'ayant pas été emmené immédiatement à l'hôpital, il a perdu beaucoup de sang jusqu'à mourir.

Le même jour, en représailles, des individus armés, proches du candidat Pierre LEMAIRE, ont orchestré une descente des lieux à **Bois Neuf** et à **Projet Drouillard** où ils ont attaqué la population. Selon plus d'un, au moins *sept* (7) personnes auraient été tuées puis leur corps incendié, pour ne laisser aucune trace. Parmi ces personnes, la Coalition a pu en recenser *deux* (2). Il s'agit de Madame Désulienne SENATUS ESAÏE et Tita ainsi connue, *deux* (2) femmes enceintes.

- Le 18 octobre 2015, le candidat à la présidence, Jean Henry CEANT se rendait dans la ville de **Port-de-Paix**, dans le but d'y mener campagne lorsqu'un jeune partisan, du nom de Fregui MAXIMILIEN, âgé de *dix-huit* (18) ans, vraisemblablement partisan de ce candidat, habitant la rue **Amiral Killick** est tué suite à une blessure au niveau de sa clavicule.

- Le 21 octobre 2015, à **Trou du Nord**, vers *six* (6) heures de l'après-midi, la population scindée en *deux* (2) groupes différents manifestait avec les partisans des candidats à la députation de PHTK et de **Platfom Pitit Dessalines**.

Les partisans de **Platfom Pitit Dessalines** se sont mis à agresser les gens et à saccager leurs affaires. Jean Jacques KENAND, partisan de **Platfom Pitit Dessalines** en a profité pour pénétrer sur la cour d'un marchand d'eau connu sous le nom de Tou, et l'a battu sauvagement. Le même scénario s'est répété dans la commune de **Terrier Rouge**. En signe de protestation, des pneumatiques enflammés ont été disposés sur différents artères menant à **Trou du Nord**.

- Le 22 octobre 2015, les communes de **Ouanaminthe** et de **Fort-Liberté** devaient accueillir les candidats à la présidence Moïse JEAN CHARLES, Maryse NARCISSE et Jovenel MOÏSE.

A **Ouanaminthe**, *trois* (3) individus ont été blessés et plusieurs véhicules qui étaient stationnés sur la cour de la **Radio Masak**, ont eu leur pare-brise cassé.

A **Fort-Liberté**, lorsque le cortège du candidat à la présidence Moïse JEAN CHARLES, est arrivé dans la zone de Sicard, près de l'arcade de **Fort-Liberté**, *deux* (2) groupes d'individus, dont l'un est composé de partisans du candidat à la présidence, Moïse JEAN CHARLES, se sont affrontés. Ils étaient armés de pierres et de tessons de bouteilles. Des marchands agressés ont été obligés d'abandonner leur commerce, des passants ont été attaqués, etc. Le même scénario a été enregistré à **Ouanaminthe**.

Voici quelques victimes des actes de violence enregistrés à **Ouanaminthe** et à **Fort-Liberté** :

- Wisly SEVERE, un handicapé âgé de *trente* (30) ans, est un vendeur de téléphones mobiles et de gazoline. Le 22 octobre 2015, il a demandé à son frère, Dudley PIERRE, âgé de *quatorze* (14) ans, de garder le commerce à sa place. Un des agents de sécurité du candidat à la Présidence Moïse JEAN CHARLES est intervenu, a exigé que le petit lui remette tout ce qu'il avait en sa possession et l'a frappé à la tête, à l'aide de son arme à feu. Selon la victime, cet agent de sécurité a volé *deux mille cinq cents* (2.500) gourdes, *trois* (3) téléphones à écran tactile et *deux* (2) téléphones Natcom. Ensuite, il a volé de la gazoline et en a mis dans son véhicule.
- Myrcie JACQUES tient un petit commerce de fritures. Des agents de sécurité du candidat à la Présidence Moïse JEAN CHARLES ont versé de la gazoline dans sa chaudière avant de la chavirer. Elle est brûlée au pied.
- Iselande VOLMAR, âgée de *vingt-quatre* (24) ans portait un maillot avec la photo du candidat à la Présidence Moïse JEAN CHARLES ce qui lui a valu d'être maltraitée par des individus non identifiés qui ont aussi déchiré le maillot. Parmi ses agresseurs se trouvait Leïcka, une marchande de nourriture.
- Pascal PIERRE, un chauffeur de taxi moto est maltraité par des agents de sécurité du candidat à la Présidence sous la bannière du Parti politique **Platfom Pitit**

Dessalines Moïse JEAN CHARLES parce qu'il avait en sa possession la photo de Jovenel MOÏSE. Des partisans de Moïse JEAN CHARLES lui ont demandé de jeter la photo. Pour n'avoir pas voulu jeter la photo, *six* (6) hommes lui ont pointé leurs armes dessus, ont exigé qu'il se couche par terre avant de lui marcher dessus.

VI. REALISATION DU SCRUTIN DU 25 OCTOBRE 2015

A. OPERATIONNALISATION DU SCRUTIN

Le 25 octobre 2015, le scrutin s'est tenu sur tout le territoire national. La machine électorale mise en branle par le CEP avait invité la population, par le biais d'une grande campagne de sensibilisation, à se déplacer en foule pour aller voter, ce, dans le but de choisir elle-même ses dirigeants politiques. La préparation du scrutin proprement dit peut être analysée comme suit :

1. Cartes d'accréditation

La distribution des accréditations aux observateurs et aux mandataires de partis politiques et de candidats a été faite dans un temps raisonnable. En effet, les 13, 14 et 15 octobre 2015, les partis politiques et les candidats ont été invités par le CEP à retirer leurs cartes d'accréditation à distribuer à leurs mandataires. Le 19 octobre 2015, ce fut au tour des organisations impliquées dans l'observation électorale de venir retirer leurs cartes d'accréditation pour l'observation du scrutin.

Ces cartes étaient mieux présentées et comportaient des mesures de sécurité qui, si elles avaient été respectées par les responsables des centres de vote et des bureaux de vote, auraient évité à des mandataires, à des observateurs et à toute autre personne de voter à plusieurs reprises.

2. Liste électorale partielle et liste d'émargement

La liste électorale partielle était disponible à temps et était affichée dans la plupart des centres de vote du pays. Cependant, dans de nombreux centres de vote, le problème de similitude entre la liste électorale partielle et la liste d'émargement est resté entier. En voici quelques exemples :

- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Marfranc***, commune de ***Jérémie***, Grand'Anse, des électeurs ont pu trouver leur nom sur la liste électorale partielle alors qu'il ne figurait pas sur la liste d'émargement. Conséquemment, ils n'ont pas pu faire choix de leurs candidats. Ce scénario s'est répété dans plusieurs autres centres de vote à travers le pays, tels :
 - ✓ Ecole Nationale de Moreau, Saint-Marc, Artibonite
 - ✓ Complexe Administratif de Corail, Jérémie, Grand'Anse
 - ✓ Ecole Nationale de Maurepas, Saint Marc, Artibonite
 - ✓ Ecole Nationale de Lachapelle, commune la Chapelle, Artibonite
 - ✓ Ecole Nationale de Calvaire Citron, Saint Michel de l'Attalaye, Artibonite

- ✓ Ecole Nationale de Minguette, Passe-reine, Ennery, Artibonite
- ✓ Savane Salle de Lalomas, 4ème section, Saint Michel de l'Attalaye, Artibonite
- ✓ Ecole du Bon Berger, Saint Michel de l'Attalaye, Artibonite
- ✓ Ecole Nationale Zone Bas-de-sault, Saint Michel de l'Attalaye, Artibonite
- ✓ Ecole Evangélique ci-devant Ecole 4 C, Port-de-Paix, Nord-Ouest
- ✓ Lycée Louis Joseph Janvier, Jean Rabel, Nord-Ouest
- ✓ Lycée Tertulien Guilbaud, Port-de-Paix, Nord-Ouest

D'autres problèmes liés à la liste électorale partielle ont aussi été recensés par la Coalition :

- Au centre de vote **Ecole Nationale Fond Rouge de Torbeck**, commune de Jérémie, Grand'Anse, des électeurs n'ont pas pu trouver leur nom sur la liste électorale partielle. Après avoir vérifié avec la ligne d'urgence mise en place par le CEP, ils ont appris que leur centre de vote a été déplacé et qu'ils devaient aller voter dans une section communale autre que celle à laquelle ils sont généralement assignés.
- Alors qu'il s'agit de leur centre de vote habituel, *deux* (2) électrices Rachelle CASIMIR et Marie Lita CHARLES ont été étonnées d'apprendre le 25 octobre 2015, qu'elles n'étaient plus habilitées à voter au centre de vote **EFACAP de Jérémie**, Grand'Anse mais qu'elles devaient se rendre à **Didon**, une localité située à Marfranc, Jérémie, qu'elles ne connaissent pas, où leur centre de vote a été relocalisé.
- Ce n'est qu'arrivés à leur centre de vote habituel localisé au **Lycée Fabre Geffrard**, Gonaïves, Artibonite que plusieurs électeurs ont appris qu'ils ont été transférés au centre de vote **Bayonnais**. Ils n'ont pas voté.

3. Matériels électoraux

Les matériels électoraux ont été en général, livrés à temps. Cependant, la Coalition a relevé certains centres de vote, où les matériels étaient absents et d'autres, où ils n'étaient pas complets. En voici quelques exemples :

- Au centre de vote **Ecole Nationale Mixte de Ouanaminthe**, Nord-est, *vingt-huit* (28) bureaux étaient installés. Cependant, seuls *dix-sept* (17) étaient fonctionnels car, dans les *onze* (11) autres, les matériels notamment les urnes pour la Députation, la Municipalité et pour les Sénatoriales n'étaient pas encore arrivés. Les boîtes des matériels ont donc été utilisées en lieu et place des urnes. Ce n'est que vers *onze* (11) heures du matin que le superviseur du centre de vote, Gabriel DELIENTE a procédé à la distribution des matériels manquants.
- Au centre de vote **Georges Muller de Ouanaminthe**, Nord-est, les bureaux de vote # 1 à # 11 ont reçu les bulletins aux environs de *neuf* (9) heures du matin.
- Les bureaux du centre de vote **Ecole Nationale de Calvaire Citron** Saint Michel de l'Attalaye, Artibonite, étaient ouverts à 6 : 25 du matin. Cependant, ils n'ont pu

commencer à desservir la population en raison du fait que les matériels n'y sont arrivés qu'à 7 : 17 du matin.

- Le bureau de vote # 3 du centre de vote **Eglise Méthodiste Libre de Bois-Mary**, Marchand Dessalines, Artibonite, n'a pas reçu de liste d'émargement.
- Au centre de vote **Ecole Nationale Madame Pageot**, Petite Rivière de l'Artibonite, le retard enregistré dans la livraison des matériels a eu comme conséquence le démarrage à *huit* (8) heures du matin, des opérations de vote.
- Le bureau # 7 du centre de vote **Ecole Nationale Chameau**, Moron, Grand'Anse, n'a pas reçu les bulletins pour les magistrats. Le superviseur du centre, Wesly MILIEN, a collecté *quarante* (40) bulletins dans chacun des bureaux # 8 et # 9 pour permettre aux électeurs de voter dans le bureau # 7.

4. Placement des centres de vote et des bureaux de vote

Pour le scrutin du 25 octobre 2015, le CEP a installé *mille cinq cent huit* (1.508) centres de vote pour *treize mille sept cent vingt-cinq* (13.725) bureaux de vote. Parmi ces centres de vote, on retrouve *vingt-cinq* (25) installés dans des maisons privées, *deux* (2), dans des boîtes de nuit, *trois* (3) dans des maisons privées appartenant à des membres de **Conseils d'Assemblées des Sections Communales**, et *deux* (2) autres, dans des gallo-dromes.

Centres de vote installés dans des maisons privées

1. Maison Privée Mosée Noël, 3ème section Daglise, Abricots, Grand'Anse
2. Maison Privée Simon Renon, 6ème section Chardonnette, Beaumont, Grand'Anse
3. Maison Privée Gilbert Jean Pierre, 5ème section Matador, Jorgue, Les Irois, Grand'Anse
4. Maison Privée Regent Vil Saint, 6ème section Belair, Les Irois, Grand'Anse
5. Maison Privée Maurice Beauséjour, 7ème section Garcasse, les Irois, Grand'Anse
6. Maison Privée Pierre Ricot Bourdeau, 3ème section l'Assise ou Chameau, Moron, Grand'Anse
7. Maison Pasteur Lindor Emilio, 6ème section Iles Cayemittes, Pestel, Grand'Anse
8. Maison Privée de Mr Dieulet Gabou, 13ème section Corail Thor, Carrefour, Ouest
9. Maison Privée Gertha Joseph, 13ème section Petit Harpon, Léogane, Ouest
10. Maison Privée Ancien CASEC, 6ème Section Orangers, Léogane, Ouest
11. Maison Privée Joseph Diegue, 9ème section Citronniers, Léogane, Ouest
12. Maison Privée Dieuville Erazile, 6ème section Cas de Lacroix, Baint, Sud-est
13. Maison Privée Mme Francique Clébert Anita, 1ère section Champin, Caracol, Nord-est
14. Maison Privée Mr François Compère, 2ème section Ecrevisse, Vallières, Nord-est
15. Maison Privée Madame De Dile, 6ème section Montagne Noire, Bahon, Nord
16. Maison Privée Amelina Preuvil, 3ème section Mornet, L'Acule du Nord, Nord
17. Maison Privée Pierrelus Anasse, 5ème section Coupe à David, L'Acule du Nord, Nord
18. Maison Privée L'Eternel est Grand, 5ème section Camp Coq, Limbé, Nord
19. Maison Privée de Pierrelus Jean, 7ème section Rivière Laporte, Pilate, Nord
20. Maison Privée Hilaire Montilus, 8ème section Margot, Pilate, Nord

21. Maison Privée Joseph Ogeste Altena, 6ème section La Ville, Plaisance, Nord
22. Maison Privée de Pierre Benita, 1ère section Bois Neuf, Saint Raphaël, Nord
23. Maison Privée de Frncio Veillard, 2ème section Mathurin, Saint Raphaël, Nord
24. Maison Privée Mme J.M. Edene et Annexe Privée, 4ème section Sain Yago, Saint Raphaël, Nord
25. Chez Toussaint Eriverne, 3ème section Corosse, Vallières, Nord-est

Centres de vote installés dans des boites de nuit

1. Songebebe Night Club, 1ère section Anote ou 1ère Tapion, Moron Grand'Anse
2. Kayanou Night Club de Minseroux, 1ère section Lazarre, Port-Salut, Sud

Centres de vote installés dans des bureaux de CASEC

- Bureau CASEC, 3ème section Brodequin, Aquin, Sud
- Bureau CASEC, 1ère section Grand Fonds, Saint Louis du Sud, Sud
- Bureau CASEC, 2ème section Champagne, Plaisance, Nord

Centres de vote installés dans des gallo-dromes

- Gagnerre Merilus Jn Jacques, 4ème section Sarazin, Sainte Suzanne, Nord-est
- Gagnerre Duprebil Saint Preux, 3ème section Petit Bourg Borgne, Borgne, Nord

Centre de vote installé dans un Restaurant Ede Pèp

1. Restaurant Ede Pèp, 8ème section Martissant, Port-au-Prince, Ouest

5. Espaces des centres de vote

En dépit du fait que le CEP ait décidé de réduire, dans certains centres de vote, le nombre de bureaux installés par salle, les espaces des centres de vote étaient pourtant exigus. Les exemples sont nombreux :



- Le Centre de vote ***Armée du Salut de Desruisseaux***, Miragoane, Nippes, comptait, le 25 octobre 2015, *vingt-deux* (22) bureaux de vote dont plusieurs ont dû être placés sous des tentes installées sur la cour.
- Les bureaux de vote # 9 à # 18 du centre de vote ***Sœurs du Sacré Cœur de Miragoane*** étaient logés dans une seule salle non spacieuse.
- En raison de son exigüité, le centre de vote ***Ecole Nationale Mixte de Torbeck***, commune de Torbeck, Sud, était transformé en un véritable marché public et les

membres des bureaux de vote étaient dépassés par la foule qui encombrait les bureaux de vote.

- Au centre de vote ***Ecole des Sœurs à Thomassin 25***, certaines salles de classe accueillait jusqu'à quatre (4) bureaux de votes, avec leurs membres, les mandataires, les observateurs. C'est dans cet environnement exigu de trente (30) mètres carrés que ce centre vote accueillait les électeurs.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Colora***, Belladère, département du Centre, les électeurs doivent patauger dans l'eau, dans la boue au sein même des bureaux de vote pour pouvoir remplir leur devoir civique.



Il convient de souligner que des photos de candidats ont été aperçues sur la cour de plusieurs centres de vote localisés partout dans le pays, donnant à ces locaux, une atmosphère de campagne électorale.

- Au centre de vote ***Lycée National de Préal***, Marmelade, Artibonite, des cartes avec l'effigie du candidat Jovenel MOÏSE sous la bannière du PHTK se trouvaient par

terre.

6. Placement des Isoloirs



Les isolements n'ont pas garanti le secret du vote vu qu'ils étaient mal positionnés. On les retrouvait dans des endroits plus improbables les uns que les autres : près des fenêtres, par terre, sous le soleil, sur des bancs, sur des seaux d'eau, dans des coins sales, etc.



- Au centre de vote ***ONA de Delmas 17***, Ouest, les isolements étaient placés sous le soleil.
- Tous les isolements des bureaux de vote du centre ***Institution Mixte Père Foisset***, Delmas 65, Ouest, étaient placés en un seul endroit ce qui a créé une grande cacophonie.



Le secret du vote n'était pas garanti dans tout le centre de l'***Ecole Nationale des Zanglais, Saint Louis du Sud***, département du Sud car les isolements étaient mal placés. Une pluie torrentielle s'est abattue sur la commune. Les électeurs qui se trouvaient sur la cour de ce centre de vote ont dû prendre refuge à l'intérieur des bureaux de vote. Plusieurs électeurs et mandataires en ont profité pour voter à plusieurs reprises.

7. Sécurité du scrutin

Le 25 octobre 2015, la *Police Nationale d'Haïti* (PNH), aidée de la *Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti* (MINUSTAH), a été impliquée dans la sécurisation du scrutin.

En effet, à la veille même du scrutin et ce, au lendemain du renouvellement du mandat de la MINUSTAH, il a été décidé que *deux mille* (2.000) soldats étaient chargés d'appuyer les *dix mille* (10.000) agents de la PNH qui devaient être déployés sur le territoire national en vue de sécuriser la population le jour du scrutin.



La PNH, très présente a répondu à l'appel. Toutes les unités spécialisées ont été invitées à prêter main forte. Le bilan témoigne d'un travail bien effectué : la PNH a procédé à l'arrestation de *deux cent trente quatre* (234) individus impliqués, selon toute vraisemblance, dans des actes de malversation, dans des tentatives de fraude, dans la perpétration de fraudes, de fraudes massives, etc.

Cette implication de la PNH a joué un grand rôle dissuasif et a significativement réduit les actes de violence liés au scrutin. En effet, dans certains centres, les agents de la PNH ont vérifié les cartes électorales avant d'autoriser les électeurs à y pénétrer. Dans d'autres centres de vote, ils ont prêté une attention particulière aux détenteurs de cartes d'accréditation, ce qui a permis d'écarter des individus munis de fausses cartes.

Si la présence et l'implication de la PNH dans la sécurisation du scrutin du 25 octobre 2015 ont été bien accueillies par la population en général et par les électeurs et les organisations impliquées dans l'observation électorale en particulier, certaines plaintes relatives au comportement agressif ou passif de la PNH ont quand même retenu l'attention de la Coalition. A titre d'exemples :

- Au centre de vote *Lycée de Carrefour-Feuilles*, Port-au-Prince, Ouest, les policiers se sont montrés tellement agressifs envers la population, notamment au moment des fouilles, que de nombreux électeurs ont décidé de rentrer chez eux sans avoir voté.
- Au centre de vote *Ecole Nationale de Merger*, Gressier, Ouest, la PNH était extrêmement agressive avec les électeurs.



Fouille très serrée à l'entrée d'un centre de vote

- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Tabarre***, Ouest, un agent de l'unité BOID a fracturé le crâne d'un mandataire parce qu'il a estimé que celui-ci lui parlait avec irrévérence.
- Dans d'autres centres de vote, c'est au contraire la passivité des agents de la PNH qui a été critiquée. En effet, à l'entrée principale du centre de vote ***Ecole Nationale de Chardonnières***, Roche à Bateau, Sud, Tifritz ainsi connu a été épinglé par un ***Agent de Sécurité Electorale*** (ASE), Saint-Claire MERITE parce que les pans de son maillot n'étaient pas, comme il se devait, à l'intérieur de son pantalon. Il s'en est suivi une altercation entre les *deux* (2) hommes qui finalement, en sont venus aux mains. La bagarre s'est déroulée sous les yeux passifs des agents de la PNH en faction devant ce centre.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Charrier***, Petite Rivière de Nippes, Nippes, plus de *quatre* (4) individus avec chacun une bouteille de bière en main ont été aperçus. La PNH n'est pas intervenue pour les empêcher d'intégrer le centre de vote. Un marchand a aussi été aperçu avec au moins une demi caisse de bière sans que la PNH ait jugé nécessaire d'intervenir.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Charrier***, Petite Rivière de Nippes, Nippes, des boissons alcoolisées se vendaient sur la cour dans une ambiance de journée récréative. La PNH présente sur les lieux n'est pas intervenue.
- Un véhicule de marque ***Nissan Patrol*** de couleur blanche, aux vitres teintées et immatriculée OF 00224 se trouvait stationné au Centre de vote ***Ecole Nationale d'Orouck***, Anse à Veau, Nippes. De plus, *deux* (2) individus qui avaient en leur possession des bouteilles de bière se trouvaient aussi sur la cour dudit centre. La PNH n'est intervenue ni dans l'un, ni dans l'autre cas.
- Au bureau de vote # 4 du centre de vote ***Ecole Nationale de Chalon***, Nippes, une femme mandataire pour le parti politique MUR avait en sa possession une bouteille de bière qu'elle buvait à même le goulot au sein même du bureau.

Parallèlement, les autorités haïtiennes ont fait une large distribution de véhicules aux agents de la PNH pour, selon elles, les rendre plus effectifs dans leurs interventions le jour du scrutin. Cependant, ces véhicules ont été distribués aux différentes directions départementales de la PNH accompagnés d'individus investis, selon toute vraisemblance, d'un rôle inconnu. A titre d'exemples :

- Le 24 octobre 2015, la ***Direction Départementale de l'Artibonite*** a reçu *dix-sept* (17) véhicules de marque ***Daihatsu Terios*** ainsi que *dix-sept* (17) individus en mission pour le gouvernement MARTELLY / PAUL. Dans l'après-midi, la Coalition a constaté une rencontre réalisée par le Directeur Départemental Berson SOLJOUR avec les agents de l'***Unité Départementale pour le Maintien de l'ordre*** (UDMO), le ***Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre*** (CIMO) ainsi que ces *dix-sept* (17) civils dans le but de former ces derniers. Parmi ces *dix-sept* (17) individus, certains étaient munis de leurs armes à feu personnelles.

- Le 24 octobre 2015, la **Direction Départementale des Nippes**, a reçu *huit* (8) véhicules. *Huit* (8) individus accompagnaient ces véhicules. La Coalition a constaté que le Directeur Départemental des Nippes Frantz ELBE a décidé de les faire attendre la fin du scrutin à l'hôtel, arguant qu'il ne pouvait mettre en opération conjointe des civils et des agents de la PNH.

8. Ouverture des centres de vote et des bureaux de vote

Le jour du scrutin, les bureaux de vote ont ouvert leurs portes après *six* (6) heures du matin. Les raisons de ce retard systématique sont nombreuses : absence d'électricité, réception tardive de matériels de vote, non réception de matériels de vote, etc. En voici quelques exemples :

- Au bureau de vote # 21 du centre de vote **EFACAP de Jérémie**, Grand'Anse, le comptage des bulletins a commencé à *sept* (7) heures du matin ; au bureau # 22 du même centre de vote, il était *huit* (8) heures du matin, les électeurs n'étaient pas encore invités à voter vu que les mandataires n'avaient pas fini de voter.
- Il était près de *sept* (7) heures du matin, aucun bureau du centre de vote **Ecole Nationale Mixte de Miragoane**, Nippes n'avait encore terminé avec le comptage des bulletins. Cette situation a été également observée au centre de vote **Ecole Communautaire Cœur à Cœur d'Haiti à Carrefour Feuilles** et au centre de vote **Ecole Don Bosco de Projet Drouillard, Cité Soleil**, commune de Cité Soleil, Ouest. Il convient de souligner que ce dernier centre de vote logeait *cinquante-quatre* (54) bureaux de vote alors que les électeurs et électrices n'y avaient accès qu'à partir de *dix* (10) heures du matin.
- Les mandataires, les observateurs et les électeurs ont été invités à investir le centre de vote **Lycée National de Beaumont**, commune de **Beaumont**, Grand'Anse à 7 : 20 du matin. Les opérations de vote ont commencé peu avant *huit* (8) heures du matin.
- L'Officier de l'Etat Civil Ronald DIE n'a pas voulu ouvrir la porte où est logé le bureau # 5 du centre de vote **Complexe Administratif de Corail**, Jérémie, Grand'Anse, en raison du fait que le 9 août 2015, après le scrutin, la salle n'a pas été nettoyée. Ce n'est qu'à 7 : 30 a.m., que la porte a été ouverte, ce qui a eu de grandes conséquences sur le début des opérations de vote. Il a été décidé de commencer avec le vote, sans procéder au comptage des bulletins, qui a été reporté au moment du dépouillement.

B. PERSONNEL IMPLIQUE DANS LE SCRUTIN

1. *Identification du personnel impliqué dans le scrutin*

L'un des plus grands problèmes rencontrés lors du scrutin du 25 octobre 2015 a été pour tous l'impossibilité de distinguer les différentes personnes impliquées dans le scrutin des électeurs eux-mêmes.

En effet, la décision du CEP d'interdire le port d'un maillot aux observateurs et aux mandataires avec des écriteaux d'appartenance de ceux qui les portent, observateurs, électeurs, mandataires de partis politiques et de candidats étaient en civil et se ressemblaient tous.

Cette décision a été officiellement communiquée aux observateurs pratiquement à la veille du scrutin. Les conséquences d'une telle restriction imposée par le CEP a eu pour première conséquence, le fait par les responsables des centres de vote et des bureaux de vote de ne pas reconnaître les observateurs et de ne pas les distinguer des autres personnes impliquées dans le processus électoral. Certains ont même été pris pour des électeurs.

Cependant, ceux qui devaient porter un uniforme, savoir, les membres des bureaux de vote, ne l'ont pas fait. Certains d'entre eux n'ont même pas voulu suspendre à leur cou, leur badge d'identification. En voici quelques exemples :

- Au centre de vote **EFACAP de Jérémie**, Grand'Anse, plusieurs membres de bureaux de vote ne portaient pas leur maillot. Parmi eux, la vice-présidente du bureau # 21, le vice-président et le secrétaire du bureau # 22, le vice-président du bureau # 23.
- Aux bureaux de vote # 10 et # 11 du **Lycée National de Moron**, Grand'Anse, certains membres ne portaient pas de maillot
- Les membres du bureau de vote # 7 du **Centre de vote Ecole Nationale Mixte de Miragoane**, Nippes ne portaient pas de maillot. Ceci a aussi été remarqué au bureau # 7 du centre de vote **Armée du Salut de Desruisseaux**, Miragoane, Nippes, au bureau de vote # 1 du centre de vote **Ecole de Hereauld**, Avenue Poupard, Port-au-Prince, Ouest, etc.

2. **Comportement des responsables des centres et des bureaux de vote**

Plusieurs responsables de centres de vote ainsi que plusieurs membres de bureaux de vote ne se sont pas comportés en agents électoraux, le jour du scrutin, en témoignent les exemples suivants :

- Le président du bureau de vote # 2 du centre de vote **Ecole Nationale de Chalon**, Miragoane, Nippes, a voté mais, n'a pas voulu se faire marquer le doigt. Ce n'est que suite à la protestation des mandataires de partis politiques présents qu'il a finalement accepté de se faire passer l'encre au doigt. La vice-présidente de ce bureau de vote n'a pas non plus voulu se laisser passer l'encre au doigt.
- Les membres du bureau de vote # 2 du centre de vote **Ecole Nationale de Thor**, Carrefour, Ouest, donnaient du papier aux électeurs afin qu'il puissent enlever l'encre passé à leur doigt.
- Au centre de vote **Ecole Nationale des Zanglais**, Saint Louis du Sud, département du Sud, le processus de vote a été interrompu aux environs de midi, à cause de Denel BAZIL, Président du bureau de vote # 1 qui a été identifié par un mandataire comme étant un candidat de l'**Assemblée des Sections Communales**

(ASEC). Ceci a créé une situation de tension. Il a été finalement remplacé par Paul Jean FANES. *Trente* (30) minutes plus tard, le processus a été repris.

- Le président du **Bureau Electoral Communal** (BEC) de l'Ile à Vache, Sud, Mentor JEAN BAPTISTE a été surpris en train de voter à plusieurs reprises dans les bureaux de vote # 5 et # 6 du centre de vote **Ecole Nationale de Trou Milieu**, Ile à Vache, Sud.
- Plusieurs bulletins n'ont pas été signés par la présidente du bureau # 1 du centre de vote **Lermite Chez Magna** Abricot, Grand'Anse, ce qui a créé altercation entre un mandataire du parti politique PHTK et la présidente du bureau, elle même connue comme étant partisane du parti politique OPL.
- Le superviseur adjoint du centre de vote **Eglise Croisade Evangélique de la Rivière**, Ennery, Artibonite, a voté plusieurs fois dans différents bureaux de vote. Les responsables ont aussi permis aux électeurs de voter plusieurs fois au bureau de vote # 1 de ce centre.
- Au centre de vote **Ecole Nationale de Guérin**, La Chapelle, Artibonite, Liphét DORCEUS a été habilité à voter avec la copie de sa Carte d'Identification Nationale alors que Odès CLEMENT a voté, sans que son nom ne figure sur la liste électorale.
- Au centre de vote **Ecole Nationale Madame Pageot**, Petite Rivière de l'Artibonite, les membres du bureau # 1 ont permis à des partisans du parti politique Palmiste de voter plusieurs fois alors que leur nom ne figure même pas sur la liste électorale.
- Au bureau # 24 du centre de vote **Collège du Bon Berger**, Saint Michel de l'Attalaye, Artibonite des partisans du parti politique **Platfom Pitit Dessalines** ont voté à plusieurs reprises, sans cartes d'identification ce, avec la complicité des responsables dudit centre et du bureau de vote concerné.
- Le secrétaire du bureau de vote # 5 du centre de vote **Georges Muller de Ouanaminthe**, Nord-est, avait en sa possession plusieurs cartes électorales qu'il a cachées sous le banc. Au bureau de vote # 13, le secrétaire a voulu procéder au remplissage des procès verbaux et au comptage de voix alors qu'il n'était qu'une (1) heure de l'après-midi.
- Les membres du bureau de vote # 2 du centre de vote **Ecole Nationale du centre ville de Caracol**, Nord-est, n'avaient aucun contrôle sur les urnes.
- Le superviseur Bodner MAURISSETTE du centre de vote **Ecole Jean Jacques Dessalines**, Belladère, département du Centre, s'est clairement affiché comme partisan de la **Plateforme Vérité**, en laissant le mandataire de ce parti arriver auprès des isolements alors qu'il a empêché les autres mandataires d'agir de la sorte.

Par ailleurs, la Coalition a pu recenser plusieurs procès-verbaux qui n'ont pas été signés par les membres des bureaux de vote. En voici quelques exemples :

- Procès-verbal numéroté PR32685, en provenance du centre de vote **Collège Eben Ezer**
- Procès-verbal numéroté PR24598, en provenance du centre de vote **Ecole Nationale de Corail**, Jérémie, Grand'Anse
- Procès-verbal numéroté PR28257 en provenance du centre de vote **Ecole Nationale de Trou Sable**
- Procès-verbal numéroté MA 31186, en provenance du centre de vote **Collège la Raison Saine de Valère**, Torbeck, Sud

Si dans certains cas, des documents n'ont pas été signés soit par inadvertance, soit par ignorance, dans d'autres cas, les présidents des bureaux de vote ont sciemment choisi de ne pas signer les bulletins en raison de leur appartenance politique. Ceci a été remarqué, par exemple, au centre de vote **Eglise Méthodiste-Libre de Bois-Mary**, Marchand Dessalines, Artibonite, où le président du bureau de vote # 6 a refusé de signer les bulletins pour tout électeur qui vient voter le cartel des candidats à la municipalité inscrits sous la bannière du parti politique AAA.

La Coalition a aussi recensé des procès-verbaux qui ne comportaient que la signature des présidents de bureaux de vote. En témoignent les exemples suivants :

- Procès-verbal numéroté MA30151 en provenance du centre de vote **Ecole Nationale de Poulie Saint Jean Baptiste**, Centre
- Procès-verbal numéroté MA0019 en provenance du centre de vote **Ecole Nationale Fabre Nicolas Geffrard**,

Par ailleurs, ayant remarqué que plusieurs cartes de mandataires et d'observateurs gardaient encore la partie sécuritaire qui devait être enlevée, les observateurs de la Coalition ont abordé plusieurs membres de bureaux de vote ainsi que plusieurs superviseurs qui ont affirmé n'avoir pas su qu'il fallait découper l'appendice placé à cet effet sur la carte d'accréditation.

Par exemple, aux centres de vote **Ecole Nationale de Charlier**, Petite Rivière de Nippes et **Lycée National de Petit-Trou de Nippes**, tous les mandataires avaient voté alors que l'appendice de leur carte d'accréditation était resté intact, ce qui ouvrait la voie à des votes répétés de mandataires d'autant que l'encre indélébile était transparente et que les mandataires pouvaient décider sur quel doigt de la main se faire marquer quand ils ne refusaient pas tout bonnement de se faire passer l'encre. Au centre de vote **Lycée Anténor Firmin**, Port-au-Prince, Ouest, l'appendice des cartes d'accréditation des mandataires et des observateurs n'a pas été enlevé.

3. Observateurs électoraux

Le 18 septembre 2015, le CEP a publié la liste de quinze (15) organisations nationales autorisées à observer le scrutin du 25 octobre 2015. Parmi ces organisations figure l'**Unité**

Nationale pour le Développement Appliqué (UNADA). Cependant, le 24 octobre 2015, UNADA a été retirée de la liste des organisations nationales habilitées par le CEP à observer le scrutin du 25 octobre 2015, pour fraude et vente de cartes d'accréditation.

Pourtant, la Coalition a pu remarquer dans plusieurs centres de vote du pays des membres de l'organisation UNADA qui observaient le scrutin. Voici quelques exemples où l'organisation a été aperçue :

- Lycée Nord Alexis, Jérémie, Grand'Anse
- Lycée National de Marfranc, Jérémie, Grand'Anse
- Mairie des Roseaux, commune des Roseaux, Grand'Anse
- Complexe Administratif de Corail, Jérémie, Grand'Anse
- Ecole Jean Jacques Dessalines, Belladère, département du Centre
- Lycée National de Préval, Marmelade, Artibonite
- Ecole Nationale de Marmelade, Artibonite
- EFACAP de Saint Michel de l'Attalaye, Artibonite
- Ecole Nationale de l'Estère, Artibonite
- Ecole Nationale Jean Jacques Dessalines de Croix-Fer, Belladères, département du Centre
- Lycée du Bicentenaire des Gonaïves, Artibonite
- Au centre de vote **Ecole Nationale de Calvaire Citron**. Saint Michel de l'Attalaye, Artibonite, les observateurs de UNADA, Willy CEDELMA et Nixon DESALANT ont voté plusieurs fois. Le superviseur du centre ne savait pas que le CEP avait expulsé l'organisation de la liste de celles autorisées à observer le scrutin du 25 octobre 2015.
- Au centre de vote **Ecole Communautaire de Lacroix Périssette**, L'Estère Artibonite. L'observateur de l'UNADA a voté plusieurs fois dans différents bureaux de vote
- Au centre de vote **Lycée Capois Lamort de Ouanaminthe**, Nord-est, Venel CHARLES et Yonaldo LUCIEN, deux (2) observateurs de l'organisation UNADA se sont présentés au bureau de vote # 4 en vue de voter pour des électeurs dont les noms n'étaient pas inscrits sur la liste d'émargement.
- Au centre de vote **EFACAP de Meyer**, Jacmel, Sud-est, des observateurs de UNADA ont perturbé le vote en influençant les électeurs.
- Au centre de vote **Lycée Charlemagne Peralte**, Belladères, Centre, un observateur de l'organisation UNADA, du nom de Jacques Dany PIERRE, identifié au NIN 02-01-99-1982-07-00032 a voté dans les bureaux de vote # 1, # 22 et # 24.

Les observateurs de l'organisation UNADA ont même signé des procès-verbaux. En voici quelques exemples :

- Procès-verbal numéroté MA32065 en provenance du centre de vote **Lycée Nord Alexis, Jérémie**, Grand'Anse, signé par Richkard CINEAS

- Procès-verbal numéroté PR21242 en provenance du centre de vote ***Ecole Nationale de Pernier*** Ouest, signé par Royal MAGNOR
- Procès-verbal numéroté PR22736 en provenance du centre de vote ***Ecole Nationale de Damien***, Ouest, signé par Watson TOUSSAINT
- Procès-verbal numéroté MA29471 en provenance du centre de vote ***Ecole Nationale Guillaume Mogé***, Verrettes, Artibonite, signé par Jean Thony TAINCIN.
- Procès-verbal numéroté PR26219 en provenance du centre de vote ***Lycée René Bretous***, Grand Gosier, Sud-est, signé par Edith RENE

Il convient de souligner que plusieurs d'entre eux ne se sont pas présentés comme des observateurs mais comme des mandataires de partis politiques. Par exemple, au Centre de vote ***Lycée National Prével***, Marmelade, Artibonite, un observateur de l'organisation UNADA abordé par la Coalition a affirmé que la carte d'accréditation qu'il détenait lui a été délivrée par le candidat à la municipalité de Port-au-Prince, Ouest, Youri CHEVRY.

C'est donc cette possibilité offerte par le CEP de ne pas porter de maillot identificateur qui a permis aux observateurs de l'organisation UNADA, d'observer sans crainte aucune le scrutin du 25 octobre 2015.

Certains individus, déployés par les organisations COFE et LHACIM, avaient aussi du mal à expliquer le fait qu'ils avaient en leur possession, les cartes d'accréditation d'organisations d'observation électorale. Ils ont au contraire affirmé à la Coalition que c'est en raison d'une insuffisance de cartes d'accréditation de mandataires qu'il a été décidé par le CEP de leur octroyer une carte d'observateur.

Par ailleurs, au ***Lycée National de Moron***, Grand'Anse, *deux* (2) observateurs de l'organisation MINOEH, écartée de l'observation électorale en raison de la perpétration de fraudes massives lors du scrutin du 9 août 2015, ont été remarqués. Le premier portait un maillot de couleur bleu-ciel avec l'inscription MINOEH et était monté à bord d'un véhicule de marque Nissan Patrol de couleur blanche, immatriculé au numéro AA-54046. Sur le pare-brise était affiché un laissez-passer VIP délivré par le CEP. Le second circulait librement autour dudit centre. Des observateurs de l'organisation MINOEH, en uniforme, ont aussi été aperçus au centre de vote ***Ecole Notre Dame de Fatima***, Port-de-Paix, Nord-Ouest.

D'autres observateurs se sont aussi comportés comme de véritables mandataires de partis politiques et de candidats. En voici quelques exemples :

- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Chalon***, Miragoane, Nippes, un observateur de COFE détenait un badge qui comportait seulement le nom de l'organisation et celui du département assigné. Il n'y avait ni nom, ni photo ni numéro d'identification nationale. Il accueillait les votants à la barrière et les accompagnait aux bureaux de vote, notamment, lorsqu'il s'agissait de votes déclarés. Dans ce même centre, les observateurs de la Coalition ont aussi remarqué des individus munis de cartes

d'observation délivrée par l'organisation COJHIT, qui ne comportaient aucune information relative à leurs détenteurs.

- Au centre de vote ***Ecole Nationale Coi-David de Limonade***, Nord, des individus détenant des accréditations pour observateur électoral de l'organisation LHACIM se sont substitués en mandataires de partis politiques. Parmi les plus zélés se trouvait Markenson MONDESTIN observateur de LHACIM.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale Croix David***, Nord, des observateurs ont joué le rôle de mandataires.
- Au centre de vote ***Ecole Bethleem Desronceray***, Paillant, Nippes, les observateurs de l'organisation FENATEC se sont comportés en mandataires de partis politiques. Sur leur carte, il n'y avait pas de photo.
- Au centre de vote ***Lycée Charlemagne Péralte***, Belladères, département du Centre, les observateurs de l'organisation LHACIM se sont comportés comme des mandataires de la ***Plateforme Vérité***.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Labaye, Chardonnnières***, Sud, des observateurs influençaient les électeurs dans leur choix. Ainsi, Gaspard DUNEL, observateur pour le compte d'ACNI, pressurait les électeurs et leur demandait de voter pour les candidats de la ***Plateforme Vérité***.
- Au centre de vote ***Eglise Catholique de Colsse***, Les Anglais, Sud, des observateurs déployés par les organisations COFE et LHACIM se sont comportés comme des mandataires de la ***Plateforme Vérité***.
- Au centre de vote ***Ecole du Bon Berger d'Arniquet***, Sud, aux environs de *neuf* (9) heures du matin, Jean Marie JEUNE, un observateur accrédité, a été arrêté avec en sa possession *deux* (2) cartes d'accréditation pour mandataires.
- Au centre de vote ***Jean Mary Vincent, Tabarre***, Ouest, les observateurs de FENATEC intégraient les mandataires dans les bureaux de vote.
- Au centre de vote du ***Centre Sportif de Carrefour***, Ouest, les observateurs de COFE ont agi comme des mandataires du parti politique PHTK, votant plusieurs fois sans encre sur le doigt.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Merger***, Gressier, Ouest, les observateurs de l'organisation COFE se sont affichés comme des mandataires de partis politiques.
- Au centre de vote ***Lycée Anténor Firmin***, Port-au-Prince, Ouest, les observateurs de l'organisation COFE ont affirmé ouvertement qu'ils étaient membres du parti politique PHTK. Parmi eux, Régis Samson s'est assumé dans son rôle de mandataire du parti politique PHTK en orientant le vote des électeurs.

- Aux environs de *dix* (10) heures du matin, dans plusieurs circonscriptions du bas-Artibonite, une pléiade d'observateurs, issue de l'organisation dénommée LHACIM, ont fait irruption dans des centres de vote avec des cartes d'observateurs régulières et aussi des dizaines de photocopies de cartes d'observateurs.
- Au centre de vote *Charles Bel Air de Verrettes*, Artibonite, *deux* (2) policiers dénommés Joseph JUSTIN et Joséphine RAYMOND ont mis aux arrêts un des fraudeurs. C'est sous le même motif que la police de l'Estère a procédé à l'arrestation du candidat de AAA qui était en possession de fausses cartes de mandataires. Le fraudeur arrêté aux Verrettes a déclaré que plus de *trois mille* (3.000) fausses cartes d'observateurs étaient en circulation dans la circonscription en faveur du candidat de AAA à la députation.
- Au centre de vote de *Lévêque de Verrettes*, Artibonite, la police a arrêté l'agent intérimaire Reynold PETIT VIL qui était en possession de fausses cartes d'observateurs, entrain de voter dans plusieurs bureaux.

4. Mandataires de partis politiques et de candidats

Les mandataires de partis politiques et de candidats devaient, pour avoir accès aux centres de vote, détenir une carte d'accréditation qu'ils devaient accrocher à leur cou. Ce qui n'a pas été fait. Conséquemment, il était difficile de les identifier et de connaître leur appartenance à un parti politique. Par exemples :



Des mandataires au centre de vote Efacap de Jérémie

- des *douze* (12) mandataires qui se trouvaient au centre de vote *Eglise Nazareth de Bezin*, Paillant, Nippes, un seul exhibait carte de mandataire.
- Au centre de vote *Ecole Jean Marie Vincent* de Tabarre, Ouest, les mandataires gardaient leur badge bien caché.

D'autres mandataires détenaient des cartes d'accréditation sur lesquelles figuraient seulement les noms des partis politiques qu'ils représentaient. A titre d'exemples :

- Au centre de vote *Ecole Baptiste de Fermathe*, Ouest, plusieurs mandataires détenaient des cartes d'accréditation sans photo, sans informations personnelles.

Dans plusieurs centres de vote situés dans le département du Sud, des mandataires se sont comportés comme des membres de bureau de vote. Ceci a été remarqué au bureau # 1 du Centre de vote *Ecole Nationale Pointe Sable, Port-Salut*, Sud, où des mandataires de LAPEH, *Fanmi Lavalas*, PHTK, ADRENA, RESPE, Randevou, comptaient des bulletins, installaient des boîtes d'urnes, expliquaient aux électeurs ce qu'ils devaient faire, etc. Ceci a

aussi été remarqué au bureau # 2 du Centre de vote *Ecole Saint Baptiste de Tiburon* Sud.

Plusieurs mandataires de partis politiques et de candidats ont mené campagne le jour du scrutin. D'autres ont pour leur part, prouvé clairement qu'ils avaient pour mission de s'adonner à des actes subversifs le jour du scrutin. En voici quelques exemples :

- Au centre de vote *Ecole Nationale de Camathe*, Saint Michel de l'Attalaye, Artibonite, un mandataire du MOPOD, dénommé Amadis CABENES faisait campagne pour le parti politique PHTK à l'intérieur même du centre de vote.
- Wisly DUVERNA, Saint Michel de l'Attalaye, Artibonite, avait en sa possession *deux* (2) mandats dont l'un est du parti politique MAS, numéroté 583173 et l'autre, de la *Plateforme Vérité* numéroté 667239. Il a été mis aux arrêts.
- Au Centre de vote *Ecole Nationale de Marmelade*, Artibonite, Anoual CAMEDISTE détenait *deux* (2) mandats, l'un de la plateforme INITE et l'autre du parti MPH. Il a été interpellé.
- Au centre de vote *Lycée du Bicentenaire*, Gonaïves, Artibonite, des mandataires et partisans du candidat à la présidence sous la bannière du parti politique LAPEH, Jude CELESTIN, ont ouvertement mené campagne en faveur de celui-ci, sans s'inquiéter. De plus, la PNH a saisi plus d'une centaine de fausses cartes de mandataires des partis politiques KID et AAA. Cependant, ces cartes ont été saisies après que ces faux mandataires eurent voté à plusieurs reprises.
- Au Centre de vote EFACAP, *Saint Michel de l'Attalaye*, Artibonite, le vote n'était pas secret. Des mandataires et partisans de l'organisation politique *Organisation Peuple en Lutte* (OPL) ont fait campagne dans l'enceinte même du centre de vote.
- Au centre de vote *Eglise Croisade Evangélique de Zaboca*, Terre-Neuve, Artibonite, des partisans du *Réseau National Bouclier Haïtien* étaient habillés en rouge, sillonnaient les rues de la commune en scandant le nom du candidat à la députation Jodson Rosemond LEROY, ce dans le but évident d'inciter la population à voter pour ce candidat.
- Au centre de vote *Ecole Nationale de Martineau*, La Chapelle, Artibonite, des représentants des partis politiques AAA, PHTK, *Platfom Pitit Dessalines*, LAPEH et des Plateformes INITE et *Vérité*, ont mené campagne ouvertement en faveur de leurs candidats respectifs.
- Au centre de vote *Ecole de Sainte Anne*, Port-au-Prince, Ouest, des mandataires ont tenté d'influencer les électeurs en leur demandant de faire choix de Maryse NARCISSE. Entre midi et une heure de l'après-midi, un vent de panique a soufflé sur ce centre.
- Au centre de vote *Lycée des Jeunes Filles*, rue Capois, Port-au-Prince, Ouest, des mandataires de PHTK avaient des lots de cartes électorales ainsi que leur carte de

mandataire en main. Ils ont voté dans plusieurs bureaux, à plusieurs reprises. Des observateurs de COFE étaient aussi remarqués. Ils se comportaient aussi comme des mandataires du parti politique PHTK, distribuant des cartes de mandataires.

- Au centre de vote **Lycée Jacques Ier**, Croix des Bouquets, Ouest, des mandataires et des partisans du parti politique LAPEH, offraient des sachets d'eau aux membres des bureaux de vote et aux électeurs.
- Un individu détenteur de plusieurs mandats a été arrêté au centre de vote **Ecole Nationale de Guérin**, Léogane, Ouest.
- Au centre de vote **Ecole Nationale de Thor**, Carrefour, Ouest, des mandataires des partis politiques MAS, PHTK et de la **Plateforme Vérité** ainsi que des partisans faisaient de la propagande. Des membres des bureaux de vote ont laissé les mandataires du parti politique PHTK voter plusieurs fois, sans carte de mandataire, sans carte électorale.
- Au centre de vote **Ecole Nationale de Thozin**, Grand Goâve, Ouest, le mandataire du parti politique Front Uni pour la Renaissance d'Haïti, Alexandre Mars, a voté comme mandataire au bureau # 4 puis, s'est rendu au bureau # 12 où il a voté avec sa carte d'identification nationale. De plus, dans ce centre, les mandataires des partis politiques KID, PHTK, LAPEH, **Plateforme Vérité**, influençaient le vote des électeurs.
- Au bureau # 1 du centre de vote **Lermite Chez Magna**, Abricot, Grand'Anse le mandataire de la Plateforme INITE Sébastien DEPENNE orientait les électeurs vers les candidats de son parti. Dans ce même centre de vote, à 8 :30 du matin, des mandataires et des partisans des candidats inscrits sous la bannière du parti PHTK ont mené campagne en faisant une mauvaise utilisation du vote déclaré, ce qui a créé beaucoup de désordre.
- Au centre de vote **Complexe Administratif de Corail**, Jérémie, Grand'Anse, les mandataires ont fait tellement de pressions sur les électeurs que ces derniers ont finalement accepté de déclarer leurs votes. Dans ce même centre de vote, il était 7 : 42 du matin lorsqu'un mandataire du parti politique **Respè**, Mario BELLU a été mis à la porte d'un bureau de vote pour n'avoir pas eu en sa possession sa Carte d'Identification Nationale alors qu'il détenait un mandat du parti politique concerné.
- Au centre de vote **Ecole Nationale Pommier**, Jérémie, Grand'Anse, un mandataire détenait un faux mandat. Il a été mis à la porte par la PNH.
- Au centre de vote **Ecole Nationale de Prévilé**, Jérémie, Amétel BERNARD, mandataire du parti politique PHTK, habitant tout près du centre de vote s'est mis à orienter les électeurs en leur offrant de petites cartes à l'effigie des candidats inscrits sous la bannière du parti politique au pouvoir, PHTK. De retour, il leur a donné *cinquante* (50) gourdes chacun avant de récupérer la carte. Guyroné MANESE ayant pour NIN : 08-01-99-1977-10-00198 et Vanya DORILAS ayant pour NIN : 08-01-99-1954-10-0010 sont parmi les électeurs qui ont reçu l'argent.

- Des mandataires du parti politique OPL ont mené campagne au centre de vote ***Ecole Nationale de Dasma***, Maniche, Sud.
- Des mandataires des partis politiques CANAAN, PENH, KID et MOPOD, ont été remarqués au centre de vote ***Ecole Nationale de Trou Milieu***, Ile à Vache, Sud, en train de voter à plusieurs reprises.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale des Garçons***, Les Anglais, Sud, les mandataires des différents partis politiques se sont concertés pour influencer les électeurs en faveur des candidats des Plateformes ***Vérité*** et INITE.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Beauchamp***, Port-de-Paix, Nord-Ouest, un mandataire a agressé un membre du bureau de vote # 12 parce que le mandataire tenait à ce que les électeurs déclarent leurs votes.
- Au bureau # 10 du Centre de vote ***Ecole Nationale de Laurent***, James FONTAINE, mandataire du parti au pouvoir PHTK, a accompagné les électeurs dans les isolements. Au bureau # 6 du même centre, tous les mandataires agissaient de même.
- Au centre de vote ***Foyer Culturel Cité Soleil***, commune de Cité Soleil, Ouest, tous les mandataires ont tenu à entrer au bureau de vote # 2 en même temps. Vers *deux* (2) heures de l'après-midi, il y eut bourrage d'urnes. De plus, les électeurs ont été pressurés par les partisans du candidat à la députation sous la bannière de la ***Plateforme Vérité*** pour voter ce dernier. Il y avait très peu d'agents de la PNH pour les *quarante et un* (41) bureaux de vote installés dans ce centre.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Tabarre***, commune de Tabarre, Ouest, des mandataires ont voté plusieurs fois. Ils se sont rendus au centre avec un liquide leur permettant d'enlever l'encre de leur doigt ce, immédiatement après qu'il leur ait été passé.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Merger***, Gressier, Ouest, les mandataires des partis politiques PONT et ***Fanmi Lavalas***, ont agressé les membres des bureaux de vote pour que ces derniers les laissent voter à plusieurs reprises.
- Au centre de vote ***Ecole Baptiste de Fermathe***, Kenscoff, Ouest, de nombreux mandataires de partis politiques et de candidats ont essayé de voter à plusieurs reprises.
- Au centre de vote ***Jean Marie Vincent de Tabarre***, commune de Tabarre, Ouest, *deux* (2) individus ont été mis aux arrêts en raison du fait qu'ils avaient en leur possession une valise contenant un nombre incalculable de faux mandats.
- Vers *une* (1) heure de l'après-midi, plusieurs mandataires de la ***Plateforme Vérité***, qui n'étaient pas présents dans la matinée du scrutin, sont arrivés en foule au centre de vote ***Ecole Nationale de Dumé, Cavillon***, Sud, et ont exigé de voter, ce qu'ils ont d'ailleurs pu faire à plusieurs reprises.

- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Trou Milieu***, Ile à Vaches, Sud, Jude SEME, mandataire du parti politique ***Fanmi Lavalas***, a été retrouvé entrain de voter plusieurs fois dans les bureaux de vote #1, # 2, et # 4.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale Atleta***, Boucan Carré, département du Centre, de nombreux mandataires de partis politiques et de candidats ont voté plusieurs fois. Certains d'entre eux détenaient même des cartes d'accréditation et des mandats de partis politiques différents.
- Dans le département de l'Artibonite, Benson LICIUS a été arrêté avec en sa possession une carte d'accréditation de mandataire qui ne contenait pas ses informations.
- Dans plusieurs centres de vote de l'Artibonite, les mandataires du parti politique AAA ont voté à plusieurs reprises. De plus, dans ce centre, plusieurs faux mandats étaient en circulation. Voici les informations relatives à quelques-uns des détenteurs de ces faux mandats :
 - ✓ Jean-Wilces Louis identifié au NIN : 01-07-99-1983-08-00013.
 - ✓ Roosevelt Rosemond identifié au NIN : 05-13-44-1977-05-00019
 - ✓ Rockmander MERCEDA
 - ✓ Kesnold LOUIS
 - ✓ Ti Roro ainsi connu
- Avec la complicité des membres de bureaux de vote, les mandataires ont voté à plusieurs reprises au centre de vote ***Ecole Nationale Madame Pageot***, Petite Rivière de l'Artibonite, département de l'Artibonite. Dans ce centre de vote, un mandataire du parti politique ***Palmiste*** ainsi qu'un autre, du parti politique ***Rapwoche***, n'ont pas voulu marquer leur doigt après avoir voté.
- Au centre de vote ***Bassin Bellier***, le mandataire Max DESRONVIL a été arrêté pour fraude électorale. Il détenait une carte d'accréditation de la plateforme INITE, numéroté 664597 et qui comportait des informations ne correspondant pas à son identité. Il avait aussi en sa possession *quatre*(4) cartouches.
- Au bureau de vote # 6 du centre de vote ***Ecole Nationale de Minguette Passe-reine***, Ennery, Artibonite, Eniol GASPARD avait à sa procession *trois* (3) mandats des partis politiques suivants : PHTK, MOPOD et VERITE. Toujours dans ce centre de vote, un représentant du ***Réseau Bouclier Haïtien*** répondant au nom de Archil VILLARD a voté aux bureaux # 3 et # 7.
- Aux bureaux # 5 et # 6 du centre de vote ***Ecole des Sœurs du Bel'air de Miragoane***, Nippes, une mandataire du parti politique KID invitait les électeurs à voter pour le candidat à la présidence du parti au pouvoir PHTK, Jovenel MOÏSE.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale Mixte de Ouanaminthe***, Nord-est, Rony THELUS, un mandataire du parti politique PHTK a observé avec un mandat daté du 9 aout 2015. Toujours au même centre de vote, un mandataire du ***Réseau National***

Bouclier Haïtien, Kesnel BELY, distribuait de l'argent aux électeurs en vue de les inciter à voter les candidats de son parti.

- Au bureau de vote # 12 du centre de vote **Georges Muller de Ouanaminthe**, Nord-est, le parti politique **Réseau National Bouclier Haïtien** était représenté par trois (3) mandataires en même temps. Offusqué, un représentant du parti PHTK les a personnellement expulsés dudit bureau. De plus, les partisans des partis politiques PHTK et **Réseau National Bouclier Haïtien** forçaient les électeurs à voter pour leur candidat respectif.
- Dans plusieurs centres de vote du département du Centre, les mandataires étaient trop nombreux dans les bureaux de vote et les membres de ces bureaux étaient visiblement dépassés par les événements. Les mandataires en ont profité pour faire pression sur les électeurs. Ceci a été remarqué :
 - ✓ au centre de vote **Ecole Mixte Main Contrée**, Boucan Carré, département du Centre
 - ✓ au centre de vote **Ecole Nationale de Thomonde**, commune de Thomonde, département du Centre
- Au centre de vote **Institution Mixte La Pléiade**, Delmas, Ouest, les mandataires des différents partis politiques ont essayé de voter plusieurs fois

Dans plusieurs centres de vote localisés dans le département du Nord, certains individus détenaient plusieurs mandats de partis politiques différents et ont pu voter dans plusieurs bureaux de vote. De plus, de fausses accréditations de mandataires ont été utilisées par des individus.

Au centre de vote **Ecole Nationale Coi-David de Limonade**, Nord, des mandataires du parti politique **Kontra Pèp La** avaient en leur possession des mandats différents de ceux délivrés par le CEP. Les mandataires de la **Plateforme VERITE** détenaient des accréditations délivrées pour observateurs cependant, cela ne les a pas empêché de s'acquitter de leur rôle de mandataires.

Par ailleurs, dans de nombreux centres de vote du pays, la rotation de mandataires a constitué un problème. Des fois, les mandataires ne voulaient pas sortir. D'autres fois, c'est le temps que prenait la rotation qui exigeait l'arrêt du processus. Par exemples :

- Dans tous les bureaux du centre de vote **Lycée Nord Alexis de Jérémie**, commune de Jérémie, Grand'Anse, à chaque fois que la rotation de mandataires devait se faire, ceci a provoqué un grand retard dans le processus et des fois, le processus a été suspendu.
- Au centre de vote **Ecole Bethleem Desronceray**, Paillant, Nippes, la rotation de mandataires a posé un grand problème de sécurité et, les superviseurs ont affirmé n'avoir aucun contrôle sur cette technique. Même les agents des forces de l'ordre ont été dépassés.

- Au centre de vote ***Institution Frère de l'Instruction Chrétienne***, Pétion-ville, Ouest, le roulement des mandataires ne s'est pas bien réalisé. Sous chaque tente installée sur la cour du centre, on pouvait remarquer la présence de *cinquante* (50) mandataires de partis politiques et de candidats. Aucun contrôle n'était non plus réalisé sur les mandataires issus d'un seul parti politique, présents dans un même bureau de vote.
- Au centre de vote ***Ecole Municipale Pierre Labitrie***, Delmas, Ouest, lors des rotations de mandataires, ceux qui occupaient les bureaux de vote étaient toujours réticents à laisser leur place.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale Garçons et Filles***, Nord-est, le processus de vote s'est arrêté pendant quelques heures par Shema MARTIAL. Les mandataires du premier groupe ne voulaient pas sortir et faire la rotation.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale Mixte de Ouanaminthe***, Nord-est contrairement au prescrit du système de rotation des mandataires intégré par le CEP, plusieurs mandataires avaient refusé de céder leur place aux représentants des autres partis politiques. Une situation qui a provoqué un tohu-bohu et qui a perturbé également le déroulement du processus.
- Au bureau de vote # 4 du centre de vote ***Sœurs du Sacré Coeur de Miragoane*** les pouces des mandataires et des observateurs n'ont pas été marqués alors qu'ils avaient voté.
- Aux bureaux de vote #1 à # 4 du centre de vote ***Ecole Nationale d'Orouck***, Anse à Veau, Nippes, les mandataires n'ont pas voulu afficher leur carte d'accréditation. Ceci a aussi été remarqué aux centres de vote suivants :
 - ✓ ***Lycée Boisrond Tonnerre*** de l'Anse à Veau, Nippes
 - ✓ ***Ecole Communautaire de Berth***
 - ✓ ***Ecole Communautaire de Carrefour Lundi***
 - ✓ ***Assemblée de Dieu***
 - ✓ ***Lycée National de Petit Trou de Nippes***, Nippes.
- Au bureau # 1 du centre de vote ***Lermite Chez Magna, Abricot***, Grand'Anse, tous les mandataires ont été habilités à voter sans présenter leur Carte d'Identification Nationale. Ils ont seulement utilisé leur accréditation pour remplir leur devoir civique.

Parallèlement, dans de nombreux centres de vote, des mandataires n'étaient pas habilités à suivre le déroulement du scrutin. Dans d'autres, ils ont carrément été mis à la porte. A titre d'exemples :

- Au centre de vote ***Lycée Charles Bel'air***, Port-au-Prince, Ouest, les mandataires pas plus que les observateurs n'avaient accès audit centre, sauf les mandataires du parti politique Consortium et les observateurs de l'organisation COFE.

- A six (6) heures du matin au centre de vote *Lycée des Jeunes Filles de Jérémie*, commune de Jérémie, Grand'Anse, les mandataires qui étaient déjà dans les bureaux de vote de ce centre ont été invités à sortir de leur bureau respectif en vue d'attendre l'arrivée d'au moins *trois* (3) orienteurs pour effectivement entamer l'opération de vote, selon la superviseuse, Francesca JEAN BAPTISTE.

5. *Electeurs et partisans de candidats*

Plusieurs électeurs se trouvaient sur la cour des centres de vote le jour du scrutin, parmi eux, de nombreux qui avaient déjà voté et d'autres qui attendaient que des représentants des partis politiques viennent leur faire une proposition en vue de les porter à voter leurs candidats.

Dans d'autres centres de vote, comme l'*Ecole Saint Vincent de Thomassin 25*, Kenscoff, Ouest, la Coalition a constaté la présence de nombreux électeurs ainsi que des marchands. Enfin, dans certains centres de vote, plusieurs personnes comme au *Lycée de Pétion-Ville*, Ouest, plusieurs personnes qui avaient déjà voté ainsi que d'autres qui étaient venus voir comment se passaient les élections, étaient sur la cour.

Des électeurs et partisans de candidats se sont mis à faire campagne dans les centres de vote et même dans les bureaux de vote. Ils portaient des maillots avec des inscriptions incitant les autres électeurs à faire choix de leurs candidats, ils avaient en leur possession des cartes et des agendas de leurs candidats. Dans certains endroits, ils ont déclaré leur vote dans le but évident d'influencer les autres électeurs.

- Au *Collège Alcibiade Fleury Battier*, Petite Rivière de Nippes, département des Nippes, une femme dénommée Nadège accompagnait une électrice qu'elle a présentée comme étant une aveugle. C'est grâce à la dénonciation d'une autre électrice qui se trouvait dans la ligne des électeurs qu'elle a été chassée.
- Au centre de vote *Armée du Salut de Desruisseaux*, Miragoane, Nippes, de nombreux électeurs avaient en leur possession des photos de candidats des partis politiques KID, LAPEH, PHTK, *Fanmi Lavalas*, *Plaftom Pitit Dessalines* etc.
- Au centre de vote *Ecole Nationale Madame Pageot*, Petite Rivière de l'Artibonite, il était 2 : 31 de l'après-midi lorsqu'un partisan du *Réseau Bouclier Haïtien* a offert *trois* (3) plats de nourriture à des membres de bureaux de vote. Ces derniers avaient autorisé à un électeur partisan du parti susmentionné à voter sans que son nom ne figure sur la liste électorale.
- Au centre de vote *Lermite Chez Magna*, Abricot, Grand'Anse, plusieurs individus invitaient à haute voix la population à voter pour le candidat à la présidence du parti politique au pouvoir Jovenel MOÏSE. De plus, Sonson BRUNACHE, ancien superviseur électoral s'est rendu au bureau # 1 du centre de vote susmentionné pour voter. Il a déclaré à tous ceux qui voulaient l'entendre qu'il allait voter pour les *cinq* (5) candidats du parti PHTK et a invité tous les autres électeurs à le suivre.

- Au centre de vote ***Ecole Nationale Sageotte***, Abricot, Grand'Anse, un partisan des candidats inscrits sous la bannière du parti politique OPL, Gytone ST-FLEUR donnait de petites cartes aux électeurs comportant la photo du candidat à la députation Jean Riga BELIZAIRE. Des partisans d'autres candidats ont fait appel à la PNH qui a récupéré les cartes et a mis à la porte le fauteur de troubles.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Gommiers***, Jérémie, Grand'Anse, à 9 : 59 du matin, une électrice du nom de Mercilia JEAN a tenté d'utiliser une Carte d'Identification Nationale appartenant à une défunte dénommée Antoine Ylervia ayant pour CIN : 08-09-99-1954-10-00089. Le président du bureau de vote où elle s'était présentée a confisqué la carte et a fait appel à la PNH qui a laissé partir la dame.
- Vers *deux* (2) heures de l'après-midi, au centre de vote ***Ecole Nationale de Privilé***, Jérémie, Grand'Anse, Amos ainsi connu, partisan du candidat au Sénat Guy PHILLIPPE, avait en sa possession un mandat sans photo. Il offrait aux électeurs des bureaux # 2 et # 3, des sachets de bonbon tout en les invitant à voter pour le candidat susmentionné.
- Au bureau #2 du centre de vote ***Ecole Nationale Nathalie Lumba***, Bonbon, Grand'Anse de nombreux électeurs ont décidé de ne pas utiliser les isolements. Ils ont voté au vu et au su de tous.
- Au centre de vote ***Ecole Jean Marie Vincent***, Tabarre, Ouest, de nombreux électeurs faisaient campagne ouvertement pour les candidats du parti ***Fanmi Lavalas***. Dans ce même centre de vote, il y avait, au jour du scrutin, une banderole du candidat à la présidence sous la bannière du parti LAPEH, Jude CELESTIN.
- Aux bureaux #1 à #3 du centre de vote ***Ecole Don Bosco de Projet Drouillard, Cité Soleil***, Ouest, les électeurs ont été habilités à voter sans leur carte d'identification nationale.
- De nombreux partisans du parti au pouvoir PHTK étaient présents au centre de vote ***Ecole Baptiste de Fermathe***, Kenscoff, Ouest.
- Au centre de vote ***Nouvelle Semence de Delmas***, Ouest, des partisans de Wilson JEUDY ont semé la panique.
- Aux bureaux # 1 et # 2, du centre de vote ***Charlotin Marcadieu***, Croix des Bouquets, Ouest, des électeurs ont été accusés de fraudes.
- Vers *onze* (11) heures du matin, au bureau de vote # 5 du centre de vote ***Ecole Nationale de Chardonnière***, Roche à Bateau, Sud, Hyppolite EMMANUEL, un électeur, a été arrêté pour avoir voté avec la carte d'identification nationale de Moïse DOUMICK, un autre électeur.
- Des partisans de candidats ont mené campagne à l'intérieur du centre de vote ***Ecole Nationale d'Haïti de Colette***, Cayes, Sud.

- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Thomonde***, Centre, la PNH a procédé à l'arrestation de *deux* (2) individus pour troubles à l'ordre public. Ils faisaient campagne sur la cour du centre, en invitant les électeurs à faire choix de leurs candidats.
- Au centre de vote ***Ecole Evangélique ci-devant Ecole 4 C***, Port-de-Paix, Nord-Ouest, des électeurs ont mené campagne pour leurs candidats respectifs et, il leur a été permis de voter à plusieurs reprises dans les mêmes bureaux de vote.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Cabaret***, Jean Rabel, Nord-Ouest, des partisans du parti politique au pouvoir PHTK ont mené une campagne active en faveur du candidat à la Présidence Jovenel MOÏSE.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Aubert***, Port-de-Paix, Nord-Ouest, des partisans de PHTK et de PONT pressuraient les électeurs pour qu'ils votent en faveur des candidats de ces *deux* (2) partis politiques. Ce scénario a aussi été remarqué au centre de vote ***Ecole Nationale Richard Brisson***, Port-de-Paix, Nord-Ouest, où des électeurs étaient littéralement agressés par les autres.
- Un électeur muni de la photo du candidat à la Présidence sous la bannière du parti politique PHTK Jovenel MOÏSE, s'adressait aux autres électeurs, à l'intérieur même des *vingt-six* (26) bureaux de vote du centre de vote ***Ecole Notre Dame de Fatima***, Port-de-Paix, Nord-Ouest.

6. Comportement des Agents de Sécurité Electorale (ASE)

De nombreux ***Agents de Sécurité Electorale*** (ASE) ont dépassé leurs attributions. En voici quelques exemples :

- Au centre de vote ***Ecole Nationale Arabin Coicou***, Abricot, Grand'Anse, un garde électoral du nom de Roudy JEAN parcourait la ligne des électeurs en les invitant à voter pour tous les candidats du parti au pouvoir PHTK. Par la suite, toujours dans l'idée d'orienter le vote des électeurs, il s'est mis à accompagner les personnes âgées au bureau # 2.
- Au centre de vote ***Cœur Immaculé de Terrier Rouge***, Nord-est, annexe du Lycée National, un faux agent de sécurité électorale a été appréhendé par la PNH et emmené en garde à vue au commissariat de Fort-Liberté.

Les mandataires et les agents de sécurité électorale ne s'entendaient pas toujours pour faire le travail. Certains agents se sont montrés très agressifs. Par exemple, au bureau de vote # 2 du centre de vote ***Ecole Nationale des Anglais***, Timonjil ainsi connu, mandataire de PHTK a été agressé physiquement à plusieurs reprises par l'agent de sécurité électorale Calin GERMEILLE car Timonjil votait plusieurs fois.



*Calin Germeille agressant
Timonjil*

Il convient de souligner aussi que des agents de sécurité électorale ont été frappés. A titre d'exemple, au centre de vote ***Ecole Nationale Madame Pageot***, Petite Rivière de l'Artibonite, aux environs de dix (10) heures, un mandataire du parti politique PPG18 a saisi le bâton d'un des agents de sécurité électorale et s'en est servi pour asséner des coups à celui-ci.

7. Orienteurs

Pour le scrutin du 25 octobre 2015, le CEP a mis en place ***les orienteurs*** qui avaient pour tâches d'accueillir les votants à la barrière et de les aider à trouver leur bureau de vote. Cette disposition répondait à un véritable besoin et venait compenser le déficit de campagne d'éducation civique car, dans plusieurs centres de vote, les électeurs et électrices avaient effectivement de grandes difficultés à identifier leur bureau de vote et ne savaient pas comment voter. Par exemple :

- au centre de vote ***Centre Africaine de Carrefour***, Ouest,
- au centre de vote ***Institution Frère de l'Instruction Chrétienne***, Pétion-ville, Ouest,
- au centre de vote ***Ecole Saint Vincent de Thomassin 25***, Ouest,

Certains orienteurs ont aussi dépassé leurs attributions. Ils en ont profité pour influencer les votants et votantes et les orienter dans le sens du candidat de leur choix. Certains autres se sont comportés comme des observateurs et comme des mandataires de partis politiques et de candidats en signant, parfois, des procès-verbaux comme cela s'est passé au centre de vote ***Ecole Nationale Roche Jabouin***, où un orienteur du nom de Benitho SIRIAC a signé le procès-verbal MA31415.

C. FRAUDES ET ACTES DE VIOLENCES

Des fraudes massives ainsi que plusieurs actes de violence ont été enregistrés lors du scrutin du 25 octobre 2015, en dépit du fait que ces cas étaient plus subtils que ceux enregistrés le 9 août 2015. En voici quelques exemples ventilés par département.

1. DEPARTEMENT DE L'OUEST

- A ***Petit Goâve***, la PNH a saisi une urne bourrée, à l'entrée du centre de vote ***Ecole Nationale des Frères***. Une personne est arrêtée. De plus, au centre de vote ***Lycée Faustin Soulouque***, quatre (4) individus armés ont été arrêtés dont l'un d'entre

eux s'appelle Joanel JEAN. Ils ont affirmé qu'ils se trouvaient à **Petit-Goâve** en mission pour les candidats du parti politique PHTK.

- Au bureau # 8 du centre de vote **Ecole Nationale de Carrefour Cosse**, des électeurs ont pu voter plusieurs fois.
- Au centre de vote **Ecole Nationale de Tamiser**, les bureaux # 2, #3 et #5 ont été envahis par des individus armés, partisans du candidat à la députation sous la bannière de la **Plateforme Vérité** Pierre BRUNORD
- A Petit-Goâve, *quinze* (15) individus armés, non originaires de la ville de Petit-Goâve, à la solde du candidat à la députation Jacques Stevenson THIMOLEON sous la bannière du parti politique PHTK ont été appréhendés par la PNH.
- Des individus mal intentionnés ont fait éruption au centre de vote **Ecole Sainte Bernadette**, Anse-à-Galet, Ouest dans le but évident de semer la pagaille. C'est grâce à l'intervention des agents de la PNH que l'ordre a pu être ramené.
- Au centre de vote **Lycée Faustin Soulouque**, Petit-Goâve, Ouest, des électeurs, des mandataires et des observateurs sont tous mis à la porte par les forces de l'ordre qui les empêchent de pénétrer ledit centre. De plus, *trente-deux* (32) individus dont *vingt-deux* (22) sont en provenance de Port-au-Prince à titre de mandataires du candidat Jacques Stevenson THIMOLEON, ont été arrêtés. Dans ce centre, de nombreux faux mandats circulaient. *Quatre* (4) autres individus qui en avaient en leur possession, ont été arrêtés par la PNH.

Aux environs de *onze* (11) heures, des partisans du parti politique au pouvoir PHTK ont fait irruption dans le centre de vote susmentionné et ont tenté d'enlever l'urne des députés. N'ayant pas réussi, ils se sont faits relayés par un électeur qui, après avoir fini de voter, a aussi essayé de partir avec l'urne en question. Les mandataires du parti politique PHTK, pour leur part, mènent une campagne active et lancent des slogans politiques.

Au centre de vote **Ecole Méthodiste Terre Sèche**, Pointe à Raquette, Ouest, un mandataire du parti politique MAS, Wislet St-Louis avait en sa possession une carte de mandataire sur laquelle il n'y avait pas de photo d'identité. De plus, les informations qui se trouvaient sur la carte ne correspondaient pas à celles de sa carte d'identification nationale. Les responsables du bureau de vote où il est présenté ne l'ont pas laissé voter. Il s'en est allé et est revenu avec un mandat d'un candidat indépendant. C'est alors qu'il a été autorisé à voter.

2. DEPARTEMENT DES NIPPES

- Au **Centre de vote Labosse**, 1ère section communale Arnaud, Nippes, il était *quatre* (4) heures de l'après-midi lorsque les responsables des bureaux de vote devaient commencer avec les opérations de dépouillement. Un groupe d'individus encagoulés, non identifiés, vraisemblablement partisans des candidats Nènel CASSY et Wilner GUERVIL, respectivement candidats au Sénat et à la Députation accompagnés de

Nicol JEAN, messenger du Commissariat de l'*Anse-à-Veau*, ont investi ledit centre. Odlen ALSAINT, mandataire du candidat à la députation Eddy FORESNY, sous la bannière de la *plateforme Vérité*, a été maltraité. Les yeux bandés, il a été enlevé par certains membres du groupe. Parallèlement, ceux qui étaient restés dans le centre, se sont mis à bourrer les urnes. Le lendemain, Odlen ALSAINT a été emmené au Commissariat par ses ravisseurs. Il a été relâché vers *dix* (10) heures du matin.

- A la 3ème section communale *Morcourt, Arnaud*, Nippes, des individus armés, encagoulés, partisans des candidats à la Députation et au Sénat, sous la bannière des partis politiques PHTK et *Fanmi Lavalas*, se sont rendus au centre de vote susmentionné dans l'idée de le fermer par la force.
- A *Grande Saline*, 2ème section Tiby, non loin du centre de vote *Ecole Communautaire de Saint Cyr*, Petit-Trou de Nippes, département des Nippes, la PNH a procédé à l'arrestation d'un individu qui avait en sa possession une arme de calibre 9 millimètres.

3. DEPARTEMENT DU SUD

- Au bureau de vote # 5 du centre de vote *Ecole Nationale des Zanglais, Saint Louis du Sud*, département du Sud, plusieurs électeurs qui ont été admis à voter dans les isoires, ont tenté de partir avec les bulletins, au lieu de les mettre dans les urnes.
- Au bureau de vote # 5 de l'*Ecole Nationale Mixte de Torbeck*, commune de *Torbeck*, Sud, Borgia ainsi connu, mandataire de PHTK, n'avait pas sa carte d'identification nationale en sa possession mais, il a essayé de voter. Il avait déjà reçu ses bulletins des membres du bureau de vote quand il a été empêché par les autres mandataires présents dans la salle. Les agents de la PNH sont intervenus et l'ont expulsé du centre.
- Plusieurs électeurs se sont présentés au bureau de vote # 3 du centre de vote *Eglise Catholique du Sacré Coeur*, Les Anglais, Sud, en vue de remplir leur devoir civique. Ils ont constaté que d'autres électeurs avaient déjà voté à leur place. Les membres du bureau de vote concerné ont dû effacer dans la liste d'émargement, les Numéros d'Identification Nationale des fraudeurs pour les remplacer par les vrais électeurs. Seul le secrétaire du bureau, Wilson LAMY, a été permuté au bureau de vote # 1.
- Aux environs de *neuf* (9) heures du matin, Jean Louis HYACINTHE a été arrêté par des agents de la PNH pour avoir lancé des pierres en direction du centre de vote *Ecole Nationale de Bon Berger*, Ile à Vache, Sud.
- Vers *deux* (2) heures de l'après-midi, Nickenson LUCIEN, est entré au bureau de vote # 1 du centre de vote *Ecole Nationale de Garçon de Roche-à-Bateau*, Sud, où il a jeté par terre les urnes. Il a été aidé par Ansel SALOMON, mandataire du PHTK. Ceci a provoqué une situation de tension dans tout le centre. Ils ont été maîtrisés

par les agents de l'UDMO et de la MINUSTAH qui étaient présents sur les lieux. Le mandataire fut relâché *une* (1) heure de temps après.

- Vers *quatre* (4) heures de l'après-midi, au moment du dépouillement, une vingtaine d'individus munis d'armes à feu ont attaqué le centre de vote ***Eglise Baptiste de Duval, Roche à Bateau***, Sud, l'ont investi et ont emporté *douze* (12) urnes. Le personnel du centre, les membres des bureaux de vote ainsi que les agents de la PNH ont dû vider les lieux.
- Au moment du dépouillement, vers *cinq* (5) heures de l'après-midi, des individus ont lancé des pierres en direction du centre de vote ***Ecole Congréganiste Nationale Mme Bernard, Ile à vache***, Sud, ce qui a perturbé le processus. L'intervention des agents de la PNH a ramené le calme.
- Romane LAGUERRE, président du bureau de vote # 1 du centre de vote ***Ecole Congréganiste Nationale Mme Bernard***, Ile à vache, Sud a été remarqué à plusieurs reprises entrain d'emmener des électeurs aux isolements pour voter, ce qui a créé une situation de tension dans ledit bureau.
- Jameson SAINT HILAIRE et Wilsorne NONCENT ont été arrêtés par la PNH à ***Masseillant***, Aquin, Sud, avec en leur possession, des faux mandats de la ***Plateforme Vérité***.
- Des individus non identifiés ont investi le centre de vote ***Eglise Baptiste de Duval, Roche à Bateau***, Sud, et ont emporté les urnes.
- *Dix* (10) mandataires du parti politique au pouvoir PHTK ont été interdits d'accès au centre de vote ***Ecole Nationale de Dasma***, Maniche, Sud, parce qu'ils détenaient de faux mandats.

4. DEPARTEMENT DE LA GRAND'ANSE

- *Trois* (3) partisans du parti politique PHTK, savoir, Marie Paulette PAUL, mandataire, John PIERRE, frère du candidat Rocemet PIERRE, pour la municipalité sous la bannière du parti PHTK et François NEPTUNE alias Tijean ont investi le centre de vote ***Ecole Nationale Nouvelle, Beaumont***, Grand'Anse, et ont emporté les bulletins de président non encore utilisés. Dans ce centre de vote, les responsables ont décidé de mettre fin aux opérations de vote et ont commencé avec le dépouillement alors qu'il n'était que *trois* (3) heures de l'après-midi.
- ***Au centre de vote Lermite Chez Magna, Abricot***, Grand'Anse, Manigat FRANÇOIS faisait campagne en distribuant des photos et des emblèmes des candidats du parti PHTK. Pour avoir été réprimandé par un agent de la PNH du nom de Jacques ANDRE, il s'est muni de pierres pour attaquer l'agent en question. De plus, Marcus FONTAIN s'est rendu au bureau # 1 dudit centre de vote dans le but évident de voter alors qu'il détenait la Carte d'Identification Nationale de son frère. La PNH a procédé à son arrestation. Il n'a été remis en liberté que sur intervention du

candidat à la municipalité sous la bannière du parti au pouvoir, Séraphin BRUNACHE.

- Au bureau # 1 du centre de vote ***Ecole Nationale de Gommiers***, Jérémie, Grand'Anse, vers 11 : 45 du matin, le vote déclaré par une dame en faveur d'un candidat à la députation a été détourné par le superviseur Daniel BERGEAU.
- *Vingt-trois* (23) noms se trouvaient sur la liste des électeurs du bureau de vote # 3 du centre de vote ***Ecole Nationale de Fond Rouge***. *Quarante* (40) votes ont été enregistrés dont *cinq* (5) parmi les électeurs et *trente-cinq* (35) autres votes réalisés par des individus qui ont voté sur procès-verbal.
- Au bureau # 5 du centre de vote ***Ecole Nationale Lumba***, Bonbon, Grand'Anse, vers *une* (1) heure de l'après-midi, *deux* (2) partisans de *deux* (2) partis politiques différents, savoir PHTK et OPL en sont venus aux mains parce que le partisan du parti PHTK invitait les électeurs à voter pour les candidats du parti au pouvoir. La PNH a dû faire usage d'armes à feu pour ramener le calme.

5. DEPARTEMENT DU SUD-EST

- Plusieurs faux mandats que des individus mal intentionnés avaient en leur possession, ont été déchirés par le représentant du CEP Pierre MANIGAT Jr., qui, le jour du scrutin s'était rendu dans le Sud-est. Ces faux mandats ont été saisis notamment au centre de vote ***Lycée Célie Lamour*** et au ***Lycée Pinchinat de Jacmel***.
- A 10 : 25 du matin, des pierres ont été lancées en direction du centre de vote ***Ecole Nationale Evelynna Lévy***, Jacmel, Sud-est, par des individus non identifiés. Ceci a aussi été remarqué au centre de vote ***Ecole Nationale Charles Moravia***, Jacmel, Sud-est.
- Au bureau de vote # 5 du ***Lycée Pinchinat de Jacmel***, au moment du dépouillement, plusieurs bulletins n'étaient pas signés par les membres dudit bureau.
- Au bureau de vote # 8 du centre de vote ***Ecole Nationale Evelynna Lévy***, Jacmel, Sud-est, *deux* (2) bulletins de député pliés ensemble ont été retrouvés.
- Des pierres ont été lancées en direction du centre de vote ***Ecole Nationale Charles Moravia***, Jacmel, Sud-est, ce qui a porté la PNH à intervenir pour ramener le calme audit centre.
- Le centre de vote ***de Bigot***, Baintet, Sud-est, a été attaqué par des individus armés non identifiés. La PNH, intervenue dans le but d'y ramener l'ordre, a été obligé de fermer le centre.

6. DEPARTEMENT DE L'ARTIBONITE

- Le jour du scrutin, vers une heure du matin, des individus non identifiés ont tiré en direction du centre de vote ***Ecole Communale de la Croix Périssette***, de ***L'Estère***, Artibonite. Plusieurs impacts de projectiles ont été relevés sur la barrière de l'établissement. De plus, dans le courant de la journée, des tirs nourris d'armes à feu automatiques ont été entendus non loin de ce centre de vote.
- Au centre de vote ***Lycée National Jacques Ier***, Marchand Dessalines, Artibonite, le Député élu au premier tour des élections, Gracia DELVA ainsi que plusieurs de ses partisans avaient en leur possession une forte quantité de bananes, incitant les électeurs à voter pour le candidat à la présidence du parti politique au pouvoir, PHTK, Jovenel MOÏSE. Dans ce centre de vote, le mandataire du parti politique AAA, Huberman ORELUS a été arrêté et torturé par la PNH, sur ordre des mandataires du parti au pouvoir PHTK, parce qu'il avait dénoncé les mandataires de PHTK qui avaient voté à plusieurs reprises.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Rossignol***, Grande Saline, Artibonite, la PNH a procédé à l'arrestation de Djamond CAJUSTE pour avoir voté plusieurs fois au bureau de vote # 2.
- Vers dix (10) heures du matin, des tirs d'armes à feu ont été entendus non loin du centre de vote ***Ecole Nationale Chevreau Londard***, Artibonite
- Au centre de vote ***Ecole Nationale Bois-Neuf***, Terre-Neuve, Artibonite, Rony BONHOMME a été arrêté pour avoir procédé au bourrage d'urnes au profit des candidats du parti politique ***Réseau National Bouclier***. Il a pu perpétrer son acte avec l'aide de Sindy NERELUS, président de bureau de vote, ce au profit du candidat à la députation Rosemond LEROY.
- Au centre de vote ***Ecole Nationale KA Philippe***, Terre-neuve, Artibonite, un candidat pour la municipalité, Rudlin SERILUS, est intervenu, accompagné de plusieurs de ses partisans auxquels il a permis de voter à plusieurs reprises, avec la complicité des membres des bureaux de vote installés dans ce centre.
- Vers midi, des pierres et des tirs nourris en direction du centre de vote ***Ecole Nationale de Savane Salle***, Saint Michel de L'Attalaye ont été enregistrés. Le pare-brise du véhicule appartenant au candidat à la municipalité de Saint Michel de L'Attalaye, Noël CHEDELIN est brisé.

7. DEPARTEMENT DU NORD-OUEST

- Des individus lourdement armés non identifiés ont coupé la route menant à Marre-rouge, Môle Saint Nicolas. Benjamin ANADIN a, dans la foulée, été arrêté avec en sa possession, une arme à feu.
- Au centre de vote ***Ecole Evangélique ci-devant Ecole 4 C***, Port-de-Paix Nord-Ouest, des mandataires et partisans des partis politiques PHTK et PONT ont offert

de l'argent aux électeurs pour les inciter à voter pour leurs candidats. De plus, toujours dans ce centre de vote où les mandataires se sont montrés très turbulents, les électeurs qui ont demandé de faire un vote déclaré ont été agressés par ceux-ci.

- Au centre de vote ***Ecole Nationale de Baudin***, Nord-Ouest, un mandataire du parti politique ***Fanmi Lavalas*** a été arrêté par la PNH parce qu'il avait en sa possession un faux mandat, émis par une candidate à la municipalité, Gina GENEVE. La candidate s'est présentée au centre mais, l'agent de la PNH a quand même tenu à procéder à l'arrestation du mandataire. Un autre mandataire qui tentait de prendre l'agent de la PNH en photo a été agressé.
- Les partisans du parti politique ***Fanmi Lavalas*** n'ont pas arrêté de faire du bruit dans le bureau de vote # 7 du centre de vote ***Lycée Dominique Savio***, Jean Rabel, Nord-Ouest. Le mandataire de ce parti politique, Withny PIERRE invitait les électeurs à voter en faveur des candidats de ***Fanmi Lavalas***. Le président du bureau Pierre Eddy PHANORD, est intervenu en vue de ramener l'ordre. Il a été agressé physiquement par le mandataire susmentionné.
- Au centre de vote ***Collège Eben Ezer***, Port-de-Paix, Nord-Ouest, un (1) électeur a été surpris avec en sa possession cinq (5) cartes d'identification nationale appartenant à cinq (5) personnes différentes.
- Les membres des bureaux de vote # 1, #17, # 19 et # 20 du centre de vote ***Ecole Notre Dame de Fatima***, Port-de-Paix, Nord-Ouest, partisans des partis politiques PHTK, KID, ***Fusion des Socio-démocrates*** ont permis aux électeurs de voter à plusieurs reprises ce, sans leur carte d'identification nationale pour peu qu'ils votent pour ces partis politiques. Après le vote, l'encre ne leur était pas passé au doigt.
- Dans le département du Nord-Ouest, la PNH a procédé à l'arrestation d'un individu dénommé Pierre Toussaint RIBELSON qui avait en sa possession cinq (5) cartes d'identification nationale différentes.

8. DEPARTEMENT DU NORD

- Des individus armés non identifiés ont empêché à des électeurs d'avoir accès au centre de vote ***Ecole Nationale Martin Luther King de Moreau***, Nord. De plus, un individu a été arrêté avec en sa possession, quinze (15) cartes électorales.
- Dans les bureaux # 5 et # 6 du centre de vote ***Lycée Toussaint Louverture***, Cap-Haïtien, Nord, des partisans du parti politique ***Fanmi Lavalas*** ont perturbé le vote, parce qu'ils voulaient à tout prix que leurs mandataires puissent voter plusieurs fois.
- Au centre de vote ***Lycée Chartard de Plaisance***, Unéus ainsi connu a été arrêté avec en sa possession une fausse carte de la PNH.

- Au centre de vote *Lycée National Philippe Guerrier*, Cap-Haïtien, Nord, Augustin Alex a été arrêté avec en sa possession, *seize* (16) cartes d'identification nationale.
- Au centre de vote *Ecole Nationale de Bande du Nord*, Cap-Haïtien, Nord, il y avait des altercations entre des mandataires et certains électeurs parce que ceux-ci refusaient de se faire passer l'encre au doigt.
- Aux bureaux #34, #35, #36, du centre de vote *Lycée Jean Baptiste Cinéas de Limbé*, des partisans du candidat Frandy LOUIS alias TIFAP de la Plateforme Vérité, ont voté plusieurs fois, ce, avec complicité de certains membres de bureaux de vote.
- Au centre de vote *Ecole Nationale de Camp-Coq*, Limbé, et dans les bureaux # 9 et # 10 du centre de vote de l'*Ecole Nationale Coi-David de Limonade* certains mandataires avaient accès aux matériels sensibles.

9. DEPARTEMENT DU CENTRE

- Au centre de vote *Ecole Nationale Atleta*, Boucan Carré, la PNH a appréhendé *sept* (7) personnes qui se trouvaient dans un véhicule de marque *Nissan Patrol* de couleur blanche, immatriculé AA65784, avec en leur possession une arme de calibre 45, qui appartient, selon le juge de paix de Boucan Carré Charles Edmon PROSPERE, à l'ex-Agent Intérimaire Max MILLIEN, ancien candidat à la députation de *Cerca La Source*, sous la bannière du parti politique *Réseau National Bouclier Haïtien*.
- Au centre de vote *Ecole Nationale de Casse*, Lascahobas, département du Centre, des mandataires des partis politiques PHTK, *Fusion des Socio-démocrates*, *Plateforme Vérité*, *Réseau National Bouclier Haïtien*, se sont mis à agresser littéralement les électeurs, les tirant à tour de rôle en vue de les inviter à voter pour leurs candidats respectifs.

Vers midi, la situation a dégénéré. Des individus non identifiés se sont rendus sur un monticule dominant le centre de vote *Ecole Nationale de Casse* et l'ont bombardé à coups de pierres. Les agents de l'UDMO ont lancé des tubes de gaz lacrymogène, ce qui a eu pour conséquences, la fuite des électeurs et des membres de bureau.

Par la suite, les individus non identifiés se sont accaparés des bulletins des bureaux de vote # 1, # 5 et #12 et les ont incendiés. Au niveau du bureau # 11, ils ont déchirés les bulletins.

10. DEPARTEMENT DU NORD-EST

- Au centre de vote *Ecole Nationale Garçons et Filles de Trou du Nord*, Nord-Est, Shela MARTIAL, une représentante du parti politique *Fanmi Lavalas* s'est présentée dans un bureau de vote pour y faciliter l'accès à son mandataire. Le

processus a été interrompu au bureau de vote en question pendant une trentaine de minute.

- Les mandataires du bureau de vote # 2 du centre de vote **Lycée Paul Eugène Magloire**, ont vu le vice-président de ce bureau arracher *deux* (2) bulletins pour la députation. Il s'en est effectivement servi et, ce n'est que lors du dépouillement que les *deux* (2) bulletins ont été retrouvés repliés ensemble. Au bureau # 1 du même centre de vote, *sept* (7) bulletins comportant des votes en faveur du candidat à la députation Pierre Charles MIOLIN n'ont pas été signés par les membres du bureau concerné.
- Au centre de vote **Ecole Nationale Colonie**, Terrier Rouge, Nord-est, les mandataires ont voté à plusieurs reprises à la place des électeurs. Au bureau de vote # 13, un électeur a déclaré son vote mais, le président de ce bureau a détourné le vote de celui-ci en faveur du candidat à la présidence sous la bannière du parti PHTK, Jovenel MOÏSE. Il a aussi fait choix de son propre candidat à la députation pour l'électeur. Ce comportement a provoqué une vive dispute entre le président et les mandataires des autres partis politiques et candidats présents dans la salle.
- Au centre de vote **Ecole Nationale de l'Acul Samedi**, commune d'Acul Samedi, Nord-est, un électeur est parti avec la liste d'émargement. Il a été poursuivi par un membre du bureau de vote qui a pu récupérer ladite liste.
- Au centre de vote **Ecole Nationale de Dilairé**, Haut Marie Bahaut, Ouanaminthe, Nord-est, un individu a été interpellé par la PNH pour avoir offert de l'argent aux électeurs en vue de voter son candidat.
- Des partisans du candidat à la députation pour la circonscription de Fort-Liberté, Pierre Charles MIOLIN ont lancé des pierres en direction du centre de vote **Ecole Nationale de Garate**, Fort Liberté, Nord-est. Un partisan du parti **Fanmi Lavalas** a tiré dans l'enceinte même du centre à l'aide de son arme à feu. Des tubes de gaz lacrymogène ont également été lancés par la PNH, ce qui a provoqué l'interruption du processus pendant au moins une demi-heure de temps.

Le Juge de Paix de Fort Liberté, François COLAS a dressé le procès verbal de constat et le Commissaire du Gouvernement, Me. Hérode BIEN-AIME a aussi été aperçu sur les lieux.

- A Malfety, au centre de vote **Ecole Nationale Bayaha**, Fort-liberté, Nord-est, des tirs nourris ont été entendus et des tubes de gaz lacrymogène ont été lancés en provenance d'un jardin situé tout près du centre de vote.

D. RESUME CHIFFRE DES ASPECTS POSITIFS ET NEGATIFS DU SCRUTIN

Les statistiques suivantes ne tiennent compte que des fiches d'observation de la SOFA et du RNDDH pour un total de quatre cent soixante (460) centres de vote observés.

Département	Grand'Anse	Centre	Artibonite	Ouest	Sud	Sud-Est	Nippes	Nord	Nord-Est	Nord-Ouest	Pourcentage
CV installés aux lieux assignés	45	51	47	127	32	36	25	33	29	34	99.35 %
CV installés dans un lieu autre que celui assigné	00	01	00	00	00	01	00	00	01	00	0.65 %
CV non installés	00	00	00	02	00	00	00	00	00	02	0.21 %
CV installés	45	52	47	125	32	37	25	33	28	32	99.79 %
CV opérationnels avant 6 heures	08	04	06	19	13	06	02	04	03	08	15.86 %
CV opérationnels entre 6 heures et 7 heures	32	02	04	29	16	26	04	18	07	00	30 %
CV opérationnels entre 7 heures et 8 heures	03	46	35	69	02	04	19	11	10	24	48.47 %
CV opérationnels après 8 heures	02	00	02	10	01	01	00	00	09	02	5.86 %
CV fermés avec des électeurs en ligne	03	03	08	45	04	00	03	03	03	06	16.95 %
CV fermés avant 4 heures	14	09	05	08	08	02	00	03	15	08	15.65 %
CV fermés entre 4 et 5 heures	31	42	42	119	24	34	25	30	14	26	84.13 %
CV installés sans LEP	00	00	01	03	00	00	00	00	04	00	1.73 %
CV avec des incidences de violence	05	07	08	00	01	03	05	05	09	06	18.91 %
CV avec interruption de processus	07	04	15	31	00	07	00	10	11	04	19.34 %
CV avec pression directe sur les électeurs	11	08	14	00	07	07	02	07	11	14	17.60 %
CV ou les étapes ne sont pas respectées	15	10	21	39	01	02	00	04	06	07	22.82 %
CV installés sans ASE	00	07	05	10	00	00	00	00	00	01	5%
CV avec présence force de l'ordre au moment du dépouillement	45	51	47	88	31	33	25	30	14	33	86.30 %
CV sans présence force de l'ordre au moment du dépouillement	00	00	00	39	01	03	00	03	15	01	13.47 %

VII. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Le 25 octobre 2015, la Coalition d'observation des élections, composée de *la Solidarite Fanm Ayisyèn* - SOFA, du *Conseil National d'Observation Electorale* (CNO), du *Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques* (CONHANE) et du *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) a déployé, sur le territoire national, un total de *mille six cent quarante* (1.640) observateurs et observatrices, qui étaient appelés à observer *mille cent cinquante cinq* (1.155) centres de vote.

Les rapports des observateurs et des observatrices de la Coalition ont révélé des points positifs qui expliquent que l'organe électoral avait pris en considération certaines des recommandations des organisations d'observation électorale en général et de la Coalition, en particulier, en ce qui a trait à certains préparatifs du scrutin. A titre d'exemples :

- Les cartes d'accréditation ont été livrées à temps tant aux partis politiques et aux candidats, qu'aux organisations d'observation électorale. De plus, ces cartes étaient mieux présentées et témoignaient d'un effort consenti par le CEP.
- Les matériels électoraux étaient disponibles dans la majorité des centres de vote du pays. Cette disponibilité des matériels a amélioré l'heure de commencement de fonctionnement des bureaux de vote. En effet, la moyenne d'heure de début des activités était de sept heures 30 du matin.
- La PNH s'est impliquée dans la sécurisation du scrutin. Par rapport au climat de sécurité qui était établi, la journée du 25 octobre 2015 peut être considérée comme une réussite. L'implication de l'institution policière a conforté la Coalition dans l'idée que le 9 août 2015, l'institution policière avait affectivement reçu un ordre de non-intervention.
- Dans la majorité des bureaux de vote, il y avait au moins *une* (1) femme.

Toutefois, ces efforts n'ont pas été suffisants pour rendre le scrutin du 25 octobre 2015 conforme aux principes démocratiques. Les recommandations émises par la Coalition, suite au déroulement de la journée électorale du 9 août 2015, considérée comme un accroc aux normes démocratiques, n'ont été prises en compte que partiellement.

En effet, le CEP n'a pas tenu compte des considérations de la Coalition relatives au placement des centres de vote dans des maisons privées, dans des gallo-dromes, dans des bureaux de CASEC, dans des boîtes de nuit et même dans un Restaurant Ede Pèp.

De plus, les isoloirs utilisés au cours du scrutin du 25 octobre 2015 sont les mêmes que ceux utilisés le 9 août 2015 : *deux* (2) morceaux de carton superposés, généralement mal positionnés, qui n'arrivent en rien à rendre secret le vote des électeurs. L'encre indélébile a facilement été ôtée des doigts des individus qui voulaient s'adonner à des actes subversifs.

Ceci étant dit, la Coalition tient à attirer l'attention de tous sur le fait que les rapports de ses nombreux observateurs et observatrices se sont révélés inquiétants. Les informations recueillies et traitées font ressortir plusieurs niveaux de fraude impliquant différents partis

politiques. Si certains d'entre eux se sont arrangés pour influencer le vote le jour du scrutin du 25 octobre 2015, d'autres ont bénéficié de la complicité du personnel électoral au plus haut niveau pour orchestrer une vaste opération de fraude.

En ce qui a trait aux partis politiques proches du pouvoir savoir, le ***Réseau National Bouclier Haïtien***, KID et au parti politique du pouvoir en l'occurrence, PHTK, la conception, l'organisation et la technicité des fraudes ne leur est pas seulement imputable. En effet, ces fraudes massives enregistrées lors du scrutin du 25 octobre 2015 n'auraient pu être réalisées sans la participation active du ***Conseil Electoral Provisoire*** (CEP). Pour mieux comprendre ce qui s'est réellement passé le 25 octobre 2015, les considérations suivantes doivent être faites :

Les institutions accréditées .- Il est vrai que les partis politiques et les organisations d'observation électorale ont reçu leurs cartes d'accréditation à temps, cependant, le fait par le CEP d'avoir fourni des cartes vierges, contenant seulement le nom des organismes concernés, a laissé une porte ouverte aux fraudeurs et constituait par conséquent un stimulateur aux fraudes. C'est pourquoi la Coalition n'a pas été surprise d'apprendre que ces cartes se vendaient sur le marché et que plusieurs copies en ont été faites.

Il faut aussi souligner à l'attention de tous que de nombreux membres des bureaux de vote et des centres de vote ont affirmé n'avoir pas été formés sur les dispositifs de sécurité que contenaient les cartes d'accréditation. Ils n'étaient même pas au courant qu'il fallait ôter l'appendice de la carte, après que son détenteur ait fini de voter. Or, s'ils avaient été formés en ce sens, cela aurait permis de démasquer et d'appréhender les fraudeurs.

Le nombre de cartes d'accréditation .- Officiellement, les partis politiques ayant un candidat à la présidence ont reçu *treize mille sept cent vingt cinq* (13.725) cartes d'accréditation destinées aux mandataires. Pour contourner cet équilibre, le CEP a décidé, en amont, de favoriser le parti politique au pouvoir et les partis politiques proches du pouvoir. Pour ce faire, exceptionnellement, des institutions d'observation électorale ont été utilisées par le CEP au profit de ces partis politiques. Des milliers de cartes d'accréditation leur ont été offertes et, celles-ci ont été utilisées non pas pour l'observation électorale mais, pour le travail des mandataires de ces partis. D'ailleurs, ce sont les détenteurs des cartes d'accréditation des organisations d'observation électorale UNADA, COFE, LHACIM, COJHIT et FENATEC qui ont eux-mêmes affirmé qu'ils étaient des mandataires de partis politiques, facilités par le CEP, qui, en raison d'une carence de cartes de mandataires, leur a fourni ces cartes d'observateurs.

La Coalition rappelle que l'accréditation de l'observation non partisane des élections est généralement attribuée à des organisations de la société civile connues et ayant la notoriété pour la réalisation de la mission cherchant à crédibiliser les scrutins ; Ce mouvement a pris naissance dans les années 80 en Amérique Latine, en Afrique et en Asie. Il est pénible de constater qu'après le scrutin du 9 août 2015, sur la liste des organisations accréditées par le CEP figuraient encore les noms d'organisations inconnues, n'ayant jamais pris part au débat démocratique.

Un nombre exorbitant de cartes d'accréditation a été délivré à des organismes d'observation électorale, de formation récente et inconnues pour la plupart, sans expériences. Ces

organisations ayant bénéficié de ces privilèges semblent jouir d'une certaine proximité avec le CEP et le pouvoir. C'est d'ailleurs en raison de cette proximité que le CEP ne peut se résoudre à partager, avec l'opinion publique, ce, tel qu'exigé par la Coalition, le nombre exact de cartes d'accréditation qui a été distribué à ces organisations.

Par ailleurs, en dépit de la décision du CEP de révoquer l'accréditation accordée à certaines institutions d'observation électorale impliquées, lors du premier tour des élections législatives partielles, le 9 août 2015, dans des cas d'irrégularités et de fraudes massives et en dépit de la décision de mise à l'écart de l'UNADA, la veille du scrutin du 25 octobre 2015, pour vente de cartes d'accréditation, ces organisations ont pu opérer, en toute tranquillité. Certains ont même poussé l'audace jusqu'à signer les procès-verbaux de dépouillement.

L'interdiction du port d'uniforme .- Il ne fait aucun doute que c'est dans l'idée de faciliter les mandataires de ces organisations d'observation électorale qui n'ont, en fait, rien à voir avec l'observation proprement dite, que le CEP a décidé, la veille du scrutin, de révoquer le port d'uniforme pour les observateurs nationaux. Cette décision leur a permis de remplir la mission qui leur a été confiée de détourner le vote en remplissant les urnes, en votant à plusieurs reprises, en influençant le choix des électeurs, en contraignant des électeurs à voter pour les candidats de leurs partis politiques, en trafiquant et ***en passant*** les accréditations en leur possession. En effet, plusieurs mandataires ont affirmé que leur parti politique leur avait donné un lot de cartes d'accréditation qu'il leur fallait à tout prix utiliser.

La rotation des mandataires des partis politiques et candidats .- Cette technique s'est transformée en roulement de personnes et a favorisé le bourrage systématique des urnes. Le nombre de vote sur procès-verbal enregistré dans les différents bureaux de vote du pays atteste cet état de fait. Dans plusieurs bureaux de vote, les électeurs ayant voté sur procès-verbal étaient plus nombreux que ceux dont les noms se trouvaient sur la liste d'émargement. Pourtant, arithmétiquement, les votes sur procès-verbaux n'auraient pas dû être supérieurs à *quinze* (15) : *trois* (3) votes pour les membres de bureau, *deux* (2) votes pour les observateurs, *dix* (10) votes pour les *dix* (10) partis politiques de la première série de roulement.

Le refus de transparence du CEP .- Dès le lendemain du scrutin du 25 octobre 2015, la Coalition avait recommandé au CEP de consentir un effort de transparence dans le fonctionnement du ***Centre de Tabulation des Votes***, le recrutement des avocats vérificateurs, les motifs de mise à l'écart des procès-verbaux, etc. Cette recommandation, réitérée par la Coalition tout au cours de la tabulation des résultats, a aussi été reprise par plusieurs personnes concernées, qui ont exigé la vérification des procès-verbaux relatifs au scrutin. Cependant, à nos jours, le CEP refuse de donner suite aux recommandations de la Coalition, ce qui augmente la méfiance de la population par rapport à la machine électorale et conforte plus d'un dans l'idée que le CEP est impliqué jusqu'au cou dans la conception et l'organisation de ces fraudes massives enregistrées le 25 octobre 2015.

Le taux de participation .- Selon les chiffres officiels, le taux de participation des électeurs au scrutin du 25 octobre 2015, est de 26.5 %. Pour la Coalition, ce taux est de 25 %. Si l'on tient compte de toutes les impuretés que comportait ce scrutin, notamment le nombre significatif d'électeurs virtuels, ce taux de participation sera révisé à la baisse.

Tout ce vacarme et cet encombrement dus à l'affluence des mandataires, des observateurs et des votants dans les centres de vote et dans les bureaux de vote portent la Coalition à se demander si la quasi absence de campagne d'éducation civique ne participait pas d'une stratégie pour augmenter le taux d'abstention de la population aux élections d'autant que les crimes électoraux perpétrés par les candidats et les partis politiques reconnus coupables par le CEP le 9 août 2015 sont restés impunis.

Par ailleurs, il convient de souligner que les résultats compilés des élections présidentielles n'ont pas été publiés par département géographique, ce qui ne facilite pas la transparence du processus électoral. De même, les résultats des élections législatives n'ont pas fait l'objet d'une communication officielle du CEP. Ils ont tout simplement été postés sur le site de l'organe électoral dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 novembre 2015.

De plus, le CEP n'a apporté aucune clarification par rapport à la quantité de mandataires et d'observateurs qui ont voté en dehors de la liste d'émargement le jour du scrutin.

Tout compte fait, aujourd'hui plus que jamais, la situation est préoccupante et fragile. Face à cet état de fait, la Coalition recommande

A la Primature de :

- publier le nom des institutions d'observation électoral ayant bénéficié d'une subvention de l'Etat haïtien.

Au CEP de :

- vérifier les informations relatives à tous les électeurs ayant voté en dehors de la liste d'émargement.
- permettre uniquement aux membres des bureaux de vote de voter sur des procès verbaux d'exception destinés à cet effet.
- exiger que les observateurs et mandataires votent uniquement dans les bureaux où ils sont légalement inscrits sur la liste d'émargement.
- fournir aux organismes d'observation électoral et aux partis politiques, des accréditations imprimées avec le nom, le prénom, le numéro de la carte d'identification nationale et la photo de l'intéressé.
- conduire un audit du processus électoral, en vue de faire la lumière sur les multiples révélations faites par des acteurs politiques.
- mener une enquête sur le comportement des institutions d'observation électoral, telles que COFE, UNADA, COJHIT, LACHIM, FENATEC, pour établir leur niveau d'implication dans cette vaste opération de fraudes électorales.
- traduire par devant les instances judiciaires aux fins de sanctions, les responsables des institutions susmentionnées pour fraudes électorales.

- appliquer avec la plus grande rigueur, les sanctions prévues par le décret électoral et par la législation haïtienne contre tous les candidats, partisans, partis politiques et personnel électoral impliqués dans les opérations de fraude.
- informer progressivement le peuple haïtien sur les résultats des scrutins dans la soirée-même des élections et selon l'avancement de la tabulation des résultats.
- publier les procédures du *Centre de Tabulation des Votes*.